U d'/of OTTAWA
39003002169935

Feb 26/70

LA RECONSTRUCTION

DE

L'EMPIRE D'ALLEMAGNE

ET

LA LIBERTÉ DE L'EUROPE

PAR

G. G. VREEDE

PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC ET DES GENS à L'UNIVERSITÉ D'UTRECHT

„Quand par le fer les choses sont vidées,
La justice et le droit sont de vaines idées."
CORNEILLE.

J. L. BEIJERS
Neude G 56
UTRECHT

CH. MUQUARDT
Place royale No. 1
BRUXELLES.

D. NUTT
270 Strand
LONDRES

BIBLIOTHECA

DD
221
.V7
1871

A Monsieur LUCIEN JOTTRAND PÈRE, *Avocat, ancien membre du Congrès National belge, etc.*

Un mot, mon cher ami, non pas pour vous faire agréer ce témoignage public de mes sentiments d'estime et d'affection, — il vous était dû pour l'appui cordial et soutenu que la publication du *Conservateur* trouva dans votre coopération désintéressée et patriotique, — mais pour constater une fois de plus dans les circonstances actuelles, la vérité énoncée, ces jours-ci, par Sir HENRY LYTTON BULWER. L'illustre diplomate dont l'Europe reconnait depuis longtemps, le tact et la perspicacité et qui débutant à Bruxelles, après les déplorables évènements de la fin d'Août 1830, en qualité d'agent de Lord PALMERSTON, favorisa les intérêts de la révolution belge de manière à rendre la dissolution du Royaume des Pays-Bas inévitable et irrévocable à la fois, prétend avec raison, que l'union de la Hollande et de la Belgique ne fut jamais plus intime; qu'aujourd'hui, elle est bien mieux établie et plus sincère que sous le règne de GUILLAUME I. — M. BULWER n'a pas assez, ce semble, fait ressortir le zèle éclairé et les efforts louables du gouvernement de ce monarque, auquel depuis les Belges eux-mêmes ont rendu justice, sous plusieurs rapports. Vous même unioniste-révolutionaire de 1830 et l'ami constant de DE POTTER, aviez dans vôtre amour de la vérité, trois ans auparavant, payé avec l'Europe entière, le tribut légitime d'hommages à ce Prince «vivant sans cour, sans gardes, sans précautions, écoutant tout le monde sans impatience, et donnant à *ses compatriotes* l'exemple de cette

précieuse simplicité qui convient à un peuple doué de bon sens;» [1]) à ce Roi-bourgeois, se promenant librement au milieu de ses concitoyens, couvert du bouclier de la popularité. Ainsi dit-on, l'Empereur CHARLES V lui-même s'était fait aimer en Belgique, en serrant la main des bourgeois.

N'ayant cédé qu'à un élan de patriotisme, vous étiez dans le vrai, franc et loyal en écrivant encore ce qui suit, pour justifier l'éloge de GUILLAUME I à cette époque: «Si l'on voulait par hasard attribuer la publication de ce volume au désir de flatter qui que ce soit, ou à tout autre motif indigne d'un citoyen qui se respecte, le Belge qui l'a écrit, désavoue d'avance tout sentiment qui ne rentrerait que dans le caractère d'un courtisan de profession. Il croit qu'il importe au bonheur de ses concitoyens de vivre toujours en un seul corps de nation, tel qu'il a été formé par la réunion des provinces méridionales et septentrionales du Royaume actuel des Pays-Bas. C'est suivant lui, de cet état de choses que résulte pour eux une *indépendance* fondée autant *sur leurs propres forces* que sur l'intérêt de leurs voisins.»

Nous avons eu le malheur, il y a quarante ans, vous de très-près, moi à quelque distance, d'assister à la débâcle qui emporta violemment cette magnifique conception diplomatique de 1814. Il est inutile d'approfondir les causes des dissentiments accrus à vue d'oeil, qui au lieu de produire *la fusion* de tous les intérêts du Nord et du Midi, rendirent de plus en plus odieuse cette communauté d'un mariage, reconnu plus tard mal-assorti. Ce qui n'empêche pas, que le fait posé par Sir HENRY BULWER et les conséquences qu'il a cru pouvoir en déduire pour le cas d'une agression éventuelle, ne soient incontestables; savoir,

---

[1]) GUILLAUME FRÉDÉRIC D'ORANGE-NASSAU, *avant son avènement au trône des Pays-Bas, sous le nom de* GUILLAUME Ier. *Par un Belge.* Bruxelles, 1827. p. 47.

que les deux États se considérant comme frères, se donneraient la main à l'heure du danger pour repousser l'ennemi commun. [1]) C'est une conjecture, justifiée par ce qui s'est vu en 1576 contre l'Espagne, en 1672 contre LOUIS XIV, en 1815 contre NAPOLÉON. Au mois de Juillet dernier, les deux pays se sont empressés de pourvoir à la sûreté de leurs frontières, et dans les dépêches diplomatiques que l'on a imprimées, il a été dès-lors question d'une entente cordiale des Cabinets de la Haye et de Bruxelles. Il y a plus. Au mois d'Avril 1867, lorsque la question Luxembourgeoise menaçait d'embraser le Continent, nous nous vîmes à Anvers pour la première fois, réunis en petit comité avec quelques patriotes, afin d'aviser à toutes éventualités et de faire disparaître, en temps opportun, par un échange d'idées sans arrière-pensée, les dernières traces de la malencontreuse querelle du barrage de l'Escaut-oriental. Les mesures auxquelles peut-être nous eussions dû recourir, devinrent bientôt parfaitement inutiles et oiseuses, grâce à l'entremise efficace de Lord STANLEY, provoquée par le Comte DE ZUYLEN, et plus spécialement à la garantie collective de l'inviolabilité du Grand-Duché de Luxembourg, déclaré territoire perpétuellement neutre. — Mais l'incident, si mince et si minime qu'il soit, atteste qu'au besoin nous saurions nous retrouver, le cas échéant, et nous prêter l'appui fraternel, à tour de rôle. — Au reste, nous n'en doutons point, les Chefs des deux États, les pouvoirs constitués de la Belgique comme de la Hollande appelés

---

[1]) *The life of Lord Palmerston* by Sir HENRY LYTTON BULWER. (Book IX.) II. 120 (édit. Tauchnitz.) „The wisdom of his policy (de Lord PALMERSTON) can be tested now, when we ask ourselves — at nearly forty years' distance — whether, if either Holland and Belgium were threatened to morrow by an invading army, they would not be more likely to *coalesce* as separate States *for their common defence*, than when their names were united and their hearts divided under „the Kingdom of the Netherlands."

à garantir le pays de toute influence désastreuse et humiliante, auront soin non pas seulement de mettre le territoire à l'abri de toute agression, mais encore et avant tout, de la pression diplomatique étrangère qui tendrait sournoisement à faire entrer notre patrie dans le sein de l'astucieuse alliance prussienne, qu'elle s'appelle *Confédération du Nord* de l'Allemagne, ou bien *Empire* Germanique. — Nous n'ignorons point ce qu'a été pour la Hollande comme pour la Belgique, ce fameux Cercle de Bourgogne et quelles furent les misères de cet Empire, impuissant à nous défendre, dont à l'heure qu'il est, on s'efforce d'étaler ou plutôt d'exalter la splendeur. Le Mémoire de M. ÉMILE DE BORCHGRAVE, [1]) couronné l'année dernière à Bruxelles, pourra être consulté et mis à profit à Berlin, pour montrer «ce qu'ont pensé, fait et souffert» les Belges pour résister aux empiétemens de l'étranger.» — Pour savoir ce que c'était que ce fantôme des diètes de Ratisbonne, on ne récusera point l'autorité de FRÉDÉRIC II, ni celle d'un savant professeur de l'université de Bonn, [2]) ou d'un publiciste wurtembergeois, admirateur de LEIBNITZ. [3])

Quant à la Hollande, qui se souvient avec fierté d'avoir eu si long-temps des Électeurs de Brandebourg à sa solde, elle n'est pas d'humeur à oublier ce qu'elle doit à son glorieux passé. Le Royaume des Pays-Bas a pu déchoir de la *splendeur* de l'immortelle histoire des Provinces-Unies; mais pour ne point dégénerer, il a gravé dans la mémoire les belles paroles de MONTESQUIEU: «Cette autre Reine de la mer (l'émule de

---

[1]) *Histoire des rapports de Droit public qui existèrent entre les Provinces belges et l'Empire d'Allemagne.* (Bruxelles 1870) p. IV, p. 360 (FRÉDÉRIC II, *Histoire de mon temps.*)

[2]) C. T. PERTHES, *Das deutsche Staatsleben vor der Revolution* (1845), livre instructif, et ci et là, très-amusant.

[3]) Dr. EDMUND PFLEIDERER, *Gottfried Wilhelm Leibnitz als Patriot, Staatsmann und Bildungsträger.* Ein Lichtpunkt aus Deutschlands *trübster* Zeit. Leipzig 1870, p. 358 suiv.

l'Angleterre) la République de Hollande, si respectée en Europe et si formidable en Asie, où ses négocians voient tant de Rois prosternés devant eux.» [1]) — La Hollande aujourd'hui comme en 1826, a la conscience de ses droits comme elle est pénétrée de ses devoirs; peut-être dans la réplique très-remarquable du ministre des affaires étrangères de GUILLAUME I, baron VERSTOLK DE SOELEN à l'envoyé d'Autriche, comte DE MIER, l'orgueil national se montra-t-il trop à découvert; mais enfin, pourquoi le dissimuler? dans un temps où à tout propos, les pamphlétaires allemands osent nous comprendre dans leurs projets de remaniement de la carte d'Europe, nous savons tous tant que nous sommes, «que l'État qui en raison de sa population et de son étendue, a plus qu'aucun autre, dans les temps anciens et modernes, marqué sur la scène du monde par ses magistrats, ses capitaines et ses marins, par le haut degré de civilisation auquel il a atteint et dont l'origine remonte à l'aurore des siècles modernes, par son industrie, son commerce, ses colonies, ses progrès dans les sciences, les lettres et les arts, par ses efforts *pour le maintien de l'équilibre européen*, et par la solution pratique des grands problèmes politiques, tels que celui de compenser par d'autres moyens le peu d'étendue des ressources statistiques de la République, et de consolider la plus grande liberté politique et civile des citoyens avec le repos public, la stabilité des institutions et les droits, ainsi que l'action du Gouvernement; qu'un État qui a combattu 80 années pour sa liberté, qui a su arracher son sol aux élémens, et *qui plus d'une fois*, s'est trouvé *au nombre des arbitres de l'Europe* [2]), —

---

[1]) Lettres persanes, p. 419. (Lettre 136.)

[2]) Dans une des séances du *Reichstag*, M. DE BISMARCK, si peu républicain qu'il soit, s'avisa d'invoquer l'exemple de l'ancienne constitution des Provinces-Unies, et d'assimiler l'autorité du Grand-Pensionnaire de Hollande à celle du Chancelier de la Confédération du Nord. V. CHERBULIEZ, *l'Allemagne politique depuis la paix de Prague*, p. 237.

qu'un tel État ne dégénère point, et ne perd ni le principe vital de son existence, ni son rang parmi les Nations.» — Les protestations unanimes, anciennes ou récentes de nos meilleurs publicistes contre toutes velléités annexionistes de l'Allemagne, n'ont fait que confirmer la vérité de cette conclusion. [1]) — Pour la Belgique, entrée depuis 1831 dans le système politique européen à titre d'État neutre, mais du reste tout aussi indépendant que la monarchie la plus puissante, une plume exercée dans une publication riche de faits, a non seulement vengé l'honneur national et la bonne foi de sa neutralité indignement outragés par la presse allemande, mais ce qui vaut infiniment mieux, elle a fait comprendre aux esprits les plus prévenus et les plus malveillants le danger pour la Prusse elle-même, de la proclamation de toute convoitise immorale et condamnée par les Traités, comme par le Droit des Gens. [2]) Elle a déclaré nettement, que tout *vasselage* lui répugne, que toute dépendance lui est odieuse. «Trente ans de résistance énergique l'ont appris à la France; toute puissance, qui en reprendrait les procédés, en ferait à son tour l'expérience.»

Ainsi encore une fois, Sir Henry Lytton Bulwer a très-bien apprécié la situation et la disposition des esprits en Belgique, comme en Hollande, qui en dépit de la révolution de 1830, restent à jamais unies d'âme et de coeur contre toute tentative d'invasion étrangère.

Utrecht, 27 Janvier 1871.

---

[1]) V. les écrits de MM. Thorbecke, Groen v. Prinsterer, de Bosch-Kemper, Brill, Tellegen, Quack, le journal d'Arnhem etc.

[2]) *L'Allemagne et la Belgique pendant et après la guerre de* 1870. (Bruxelles, Novembre.)

INTRODUCTION.

La diplomatie transigeant avec l'homme du deux Décembre.

Il est inutile de rappeler les jours néfastes du Coup d'État, d'évoquer l'ombre sanglante des crimes commis par le prisonnier de Wilhelmshöhe, et par ses séïdes: en présence des faits, nous nous bornerons à mettre en regard du texte des Traités de 1814 et de 1815, les aberrations et contraventions manifestes des Cabinets prépondérants. Ce qui trop longtemps était resté un mystère, vient enfin d'être dévoilé sans réserve et fort à propos, pour l'examen réfléchi et consciencieux de la question que l'ambition du Roi de Prusse, et les aspirations *ultra*-germaniques de la presse allemande ne peuvent manquer de soulever.

La publication très-récente de quelques documents diplomatiques d'une haute importance, notamment du Mémoire rédigé par le premier ministre d'Autriche, Prince DE SCHWARZENBERG, dès le 29 Décembre 1851, offre un point de départ opportun et naturel, et nous servira de guide sur le terrain glissant de la Politique, tenue en échec par les principes de justice et de morale. — Voici le préambule de la pièce à jamais déplorable, sortie de la chancellerie de Vienne, et destinée à exercer pendant vingt ans, une influence fatale sur les résolutions des gouvernements étrangers, sans exception de l'Angleterre et du Continent. — «LOUIS NAPOLÉON ayant pris l'exemple de son oncle pour guide de ses actions, — tel est l'exposé des motifs

du Prince DE SCHWARZENBERG,[1]) — il est plus que probable que le rétablissement de l'Empire se trouve au bout de ses désirs et de son ambition. Nous devons même admettre que, pressé d'y parvenir, il tâchera de profiter de l'enthousiasme qu'a excité son entreprise hardie dans une partie de la nation, et de la surprise dont est saisi le reste. *La moitié de la France est en état de siége, la presse est enchaînée, les hommes marquants dont l'opposition était redoutable au Président, sont en grande partie ou en prison ou en exil; le parti socialiste est écrasé, celui des légitimistes intimidé.* Cette situation est par trop tentante, pour ne pas encourager LOUIS NAPOLÉON à hâter l'exécution de ses projets. En effet, d'aussi heureuses conjonctures le favoriseront difficilement une seconde fois.»

Ainsi donc le premier ministre de l'Empereur d'Autriche, se mettant carrément et résolûment à la place du Prince-Président de la République française, dit assez nettement et sans vergogne, ce que lui-même, en pareille circonstance, n'eût pas hésité à faire, sans se laisser retenir par son serment prêté à la face de Dieu, ni par les Traités les plus solennels! Il fallait battre le fer pendant qu'il était chaud, «fronte capillata, post est occasio calva.»

Mais il s'agissait moins de ce que le parjure audacieux ou plutôt astucieux et sournois serait peut-être tenté de faire dans un avenir plus ou moins prochain; après les horreurs et les perfidies du deux Décembre, l'Europe libre et civilisée se demandait indignée et épouvantée à la fois des applaudissements que les Empereurs et les Rois avaient prodigués au succès avec un si étrange et si honteux empressement, ce qu'elle allait être condamnée à voir et à endurer?

«Pour ne pas être pris au dépourvu, poursuit le Prince DE SCHWARZENBERG, nous nous sommes posé la question de l'attitude que nous aurons à prendre dans l'éventualité où LOUIS NAPOLÉON se déclarerait Empereur, ou que ce titre lui fût

---

[1]) *Der Staatsstreich vom 2 December* 1851 *und seine Rückwirkung auf Europa.* Leipzig, 1870, p. 76—85. (Denkschrift des Fürsten SCHWARZENBERG.)

décerné par la Nation. — Nous avons d'abord reconnu que ce qu'il y avait de plus important et de plus urgent à faire, c'était de concerter et d'amener entre les Cours de Vienne, de St. Pétersbourg et de Berlin une parfaite uniformité de langage et de la conduite qu'elles tiendraient envers LOUIS NAPOLÉON. — Cette uniformité imprimera à la politique que ces Cours adopteront, le caractère d'une résolution spontanée et bien pondérée. — Elle servira d'utile avertissement au Gouvernement français et le retiendra dans les limites de la modération, sous peine d'avoir pour adversaires les principales Cours du Continent. — L'exemple de ces Cours entraînera la Confédération germanique et les Gouvernements d'Italie, de sorte que nous aurons lieu d'espérer de voir tous les États, sur lesquels il nous importe de pouvoir compter, suivre avec nous le même système politique.»

Ce que c'est que de se dégager tant soit peu de la rigueur des principes, de s'éloigner du Droit en vue d'un profit incertain et trop souvent chimérique! [1]) — Dans le fragment que nous avons pris la liberté de reproduire, il n'est fait aucune mention de la Grande-Bretagne, qui, elle aussi, avait signé à Paris, le 20 Novembre 1815, le Traité d'alliance avec les Cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, dont l'article II portait textuellement ce qui suit: «S'étant engagées dans la guerre qui vient de finir pour maintenir inviolables les arrangements arrêtés à Paris l'année dernière pour la sûreté et l'intérêt de l'Europe, les hautes parties contractantes ont jugé convenable de renouveler par le présent acte, et de confirmer *comme mutuellement obligatoires*, les dits arrangements, sauf les modifications que le traité signé aujourd'hui avec les plénipotentiaires de S. M. T. Chr. y a apportées, *et particulièrement ceux par lesquels* NAPOLÉON BUONAPARTE *et sa famille, en suite du Traité du* 11 *Avril* 1814, *ont été exclus à perpétuité du pouvoir suprême en France, laquelle exclusion* les puissances contractantes s'engagent par le présent acte, *à maintenir en pleine vigueur, et s'il était nécessaire, avec toutes leurs forces.*

---

[1]) „Verissimum illud, omnia incerta esse simul a jure recessum est." GROTIUS, *de Jure Belli ac Pacis*, Proleg. § XXII.

«Et comme les mêmes principes révolutionnaires qui ont soutenu la dernière usurpation criminelle, *pourraient encore, sous d'autres formes*, déchirer la France, *et menacer ainsi le repos des autres États*, les hautes parties contractantes, reconnaissant solennellement le devoir de redoubler leurs soins *pour veiller*, dans des circonstances pareilles, à la tranquillité et aux intérêts de leurs peuples, *s'engagent dans le cas qu'un aussi malheureux évènement vînt à éclater de nouveau, à concerter entre elles*, et avec S. M. T. Chr., *les mesures* qu'elles jugeront nécessaires pour la sûreté de leurs États respectifs, et pour la tranquillité générale de l'Europe.» — Il était difficile, ce semble, de parler plus clairement et de tracer la ligne de conduite à tenir éventuellement, d'une manière plus explicite. A coup sûr, l'Angleterre devait avoir voix au chapitre; il ne pouvait être question d'un accord tacite et secret à trois, auquel plus tard bon gré mal gré, elle n'aurait qu'à adhérer. C'eût été méconnaître le principe d'égalité et violer une stipulation formelle, qu'il était d'autant moins permis à l'Autriche de considérer comme non avenue, sous le prétexte peu honorable pour la loyauté du Cabinet de St. James, que «l'Angleterre, qui — avouait le Prince DE SCHWARZENBERG — a été une des parties contractantes, *ne consentira sûrement pas à se déclarer liée à la lettre du Traité;*» [1]) — comme s'il avait pu dépendre d'une conspiration de trois alliés, de se débarrasser de la lettre du Traité et d'y substituer une interprétation arbitraire et absurde!

Restait à voir, si les grandes Puissances seraient mises en demeure par LOUIS NAPOLÉON, de manifester leur bon ou leur mauvais vouloir. «Après la révolution de l'année 1848, poursuivait le Prince DE SCHWARZENBERG, la République française n'a fait aucune démarche auprès des Cours étrangères pour se faire reconnaître par elles; le nouveau Gouvernement a attendu que ces Cours le reconnussent *par le fait*, en entretenant auprès de lui des agents, qui traitassent d'affaires avec les ministres de la République. Soit que LOUIS NAPOLÉON s'en tienne à ce

---

[1]) *Der Staatsstreich vom 2 December* 1851, p. 79.

précédent, soit qu'il notifie formellement son nouveau titre aux Gouvernements étrangers, la question que ceux-ci auront à résoudre, restera *toujours la même.*» [1])

Évidemment, le ministre autrichien se faisait illusion, ou bien il essayait de donner le change à ses lecteurs. Il avait raison, en soutenant que «si les Puissances signataires de ce Traité avaient eu l'intention de le mettre en exécution *à la lettre*, elles auraient *dû protester plus tôt* contre l'usurpation de Louis Napoléon *et ne pas le reconnaître comme Président.* [2]) Mais comment cet homme d'État pouvait-il prétendre de bonne foi, que le changement de ce titre *en celui d'Empereur*, n'était au fond que ce que le mot indique? Comment confondre l'autorité précaire et temporaire du Président électif, avec *le pouvoir suprême* et héréditaire du Chef d'une dynastie impériale? Que la formation d'une Ligue des Cabinets de Vienne, de St. Pétersbourg et de Berlin — ajoutez-y celui de Londres — fût hérissée de difficultés, on ne l'ignorait pas le 20 Novembre 1815, et c'est pourquoi les quatre Cours s'étaient engagées à faire cause commune, «s'il était nécessaire, *avec toutes leurs forces.*»

Le Prince de Schwarzenberg était dans le vrai, en observant que la question de la reconnaissance de Louis Napoléon pouvait être jugée soit «d'après les Dispositions des Traités et du Droit des Gens positif, ou bien d'après les principes du Droit des Gens naturel et sous le rapport des convenances.» [3]) Il avouait franchement qu'envisagée sous le premier point de vue qui était le plus important, la question paraissait être décidée d'avance par l'article 2 du Traité d'alliance de 1815 cité ci-dessus. Le Prince avouait encore, que si les Puissances alliées regardaient ce Traité comme étant encore obligatoire à la lettre, elles ne pourraient jamais reconnaître Louis Napoléon comme Empereur. Et puis, les Traités de l'année 1815 avaient formé jusque là la base de leur politique, et ils étaient à leurs yeux la meilleure garantie de la paix.

---

[1]) *Der Staatsstreich* u. s. w., p. 77.

[2]) *Der Staatsstreich*, p. 80.

[3]) *Der Staatsstreich*, p. 77 suiv.

Si puissants que fussent ces arguments, non-obstant l'exclusion expresse et *perpétuelle*, décretée en 1815, à l'époque où les Napoléonides étaient regardés «avec raison comme les perturbateurs les plus implacables et comme les ennemis les plus dangereux de la tranquiliité de l'Europe,» [1]) aujourd'hui — telle était la manière de voir du Chef du ministère Autrichien, — les rôles sont autrement divisés, et sans se livrer à l'illusion de compter sur une longue durée de la tranquillité d'un pays, où selon le Prince DE SCHWARZENBERG, la révolution est en permanence et au milieu d'une nation dont le signe caractéristique est le mouvement, il croyait pour l'actualité et «pour le prochain avenir, pouvoir regarder LOUIS NAPOLÉON *comme le meilleur*, *comme le seul soutien de l'ordre en France.*»

Tout en insistant sur cette politique de circonstance ou de convenance, si l'on veut, qu'étaient devenus les principes du Droit des Gens positif et naturel? Il n'en est plus soufflé un mot dans l'exposé du ministre autrichien. — Et pourtant, cet homme d'État avait-il pu oublier ce qui s'était passé en 1804, à l'occasion de l'avénement du premier NAPOLÉON à l'Empire, et le chef-d'oeuvre de sagacité diplomatique, le Mémoire irréfutable de M. DE GENTZ sur la nécessité de ne pas reconnaître le titre impérial de BONAPARTE? [2])

Intimement convaincu comme l'illustre publiciste allemand dont nous invoquons ici l'autorité incontestable, qu'il y a des époques où l'individu le plus faible et le plus obscur peut et doit tenter quelque chose pour le bien public; des moments décisifs, solennels, terribles, où par la nature même des évènements qui se passent et des problêmes qui se traitent, tout homme éclairé s'associe, presque sans le vouloir, aux discussions et aux conseils dont les résultats influent directement sur les destinées du genre humain; des moments où la souveraine

---

[1]) *Der Staatsstreich vom 2 December* 1851, p. 78 suiv.

[2]) 6 Juin 1804. V. le Cte DE GARDEN, *Hist. génér. des Traités de Paix*, T. VIII. 238, et les fragments que nous lui avons empruntés dans la brochure, publiée à Utrecht, (10 Mai 1852) *La renaissance de l'Empire français et la liberté de l'Europe*, p. 59—61, 64 suiv.

puissance n'est pas assez puissante, et où la plus haute sagesse n'est pas assez sage, pour se dispenser d'accueillir toutes les idées et tous les projets qui tendent à soutenir son courage et à alléger, pour ainsi dire, le poids de sa responsabilité, nous nous hasardâmes, en 1852, quelques mois avant la proclamation du second Empire français, dans la mesure de nos forces, à nous opposer au torrent, n'ayant pu nous résoudre à étouffer le cri de la conscience. — Nous crumes devoir élever la voix en temps utile, en soutenant avec Frédéric de Gentz, qu'aucun souverain n'avait *le droit* de reconnaître une usurpation audacieuse qui, dédaignant même de se couvrir d'un voile, s'avançait la tête levée, le front menaçant, pour battre en ruine tous les fondements de l'ordre social. Il nous semblait en 1852 comme à Fréderic de Gentz en 1804, que tout violent, tout despote, tout indifférent sur la voix populaire, enfin tout Bonaparte que fût celui qui se posait en héritier du pouvoir aboli à perpétuité en 1814 et 1815, une guerre *pour forcer un souverain* à reconnaître cette dignité impériale, [1]) aurait été *la dernière* qu'il eût osé entreprendre.

Nous étions bien mal renseigné sur les actes ténébreux de la diplomatie, publiés pour la première fois en 1870, et dont le Prince de Schwarzenberg peut revendiquer la funeste initiative. Eloigné de toute participation aux affaires publiques, nous nous imaginions naivement, que c'était à la diplomatie qu' allait échoir la noble tâche de préserver l'Europe du sort que lui préparait l'auteur des *Idées napoléoniennes*, «maître passé dans l'art des conspirations et des Coups d'État», qui enfermé dans une forteresse sur l'ordre de Louis Philippe, sans être découragé par ses tentatives de Strasbourg et de Boulogne, avait dû se dire plus d'une fois: «Patience, dans dix ans je serai à ta place!» [2])

---

[1]) De Garden VIII. 244; *La renaissance de l'Empire français*, p. 61.

[2]) *La renaissance de l'Empire français*, p. 67 suiv. — Il est question de cette brochure dans une lettre de Lord Normanby (19 Mai 1862) à Sir George Sinclair („the pamphlet of the Anti-Imperial Dutchman".) V. James Grant, *Memoirs of Sir George Sinclair*, Bart. of Ulbster (London 1870) p. 329.

— Vainement nous avions rappelé l'apostrophe significative de Louis Napoléon aux hommes d'État du Congrès de Vienne, qui à l'entendre, n'avaient pas compris leur rôle; déjà, selon lui, leur système s'était «*écroulé de toutes parts.*» C'était Napoléon, qui avait refermé le gouffre des révolutions; s'il fallait en croire son neveu, c'étaient eux, les auteurs des Traités de 1814 et de 1815 qui l'avaient dans leur aveuglement, rouvert en le renversant. «*Prenez garde*, — tel était dès lors le langage du captif de Wilhelmshöhe — *prenez garde que ce gouffre ne vous engloutisse!*» [1]) — Pouvait-on, demandions-nous, se méprendre sur le sens et sur la portée de ces menaces, échappées à l'homme, qui presque toujours sait si bien déguiser sa pensée?

Eh bien non, ce n'en était pas assez pour ouvrir les yeux aux grands diplomates de notre époque. — Pour les dessiller, il a fallu les guerres de Crimée et d'Italie, de Danemark et d'Allemagne, la tragédie de *Queretaro* et les capitulations de *Sedan* et de *Metz;* il fallait voir l'Autriche et la Bavière rougies du sang le plus précieux, et la France morcelée, ravagée et rançonnée d'un bout à l'autre.

Écoutons encore les arguments qui paraissaient si concluants au Prince de Schwarzenberg et à ses collègues, pour donner gain de cause au Chef parjure et traître de la République, sauf à prendre avec lui à tout événement, quelques précautions parfaitement inutiles. «Louis Napoléon, disait l'auteur du Mémoire, proteste de son amour de la paix et renie tout projet d'agression. Nous croyons à la sincérité de ses assurances, parce qu'elles s'accordent avec son intérêt». On n'entendait pas toutefois conseiller aux souverains de faire le sacrifice du sentiment de dignité, et d'accorder l'égalité de leur rang «*à un individu tel que* Louis Napoléon, autrement qu'à bonnes enseignes.» [2]) — De là enfin, après un échange d'idées entre les quatre Cours signa-

---

[1]) *Des Idées napoléoniennes par le Prince* Napoléon Louis Bonaparte. Paris 1839, p. 111.

[2]) *Der Staatsstreich vom 2 December* 1851, p. 80, 83.

taires du Traité de Paris, du 20 Novembre 1815, après quelques susceptibilités et discussions aigre-douces et qui durent laisser bien des doutes très-mal éclaircis dans l'âme des négociateurs trop complaisants, le singulier protocole *secret et confidentiel*, intitulé *Memorandum* signé à Londres le 3 Décembre 1852, dicté — il est permis de le dire sans façons, — par la pusillanimité et l'absence de principes [1]). Quand le Prince DE SCHWARZENBERG lui-même n'avait pas dissimulé le défaut de liberté, de l'expression de l'opinion et de la volonté générale, sous la verge de fer du despote parvenu, comment les représentants des Cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, quelque louable que fût d'ailleurs leur intention de mettre en harmonie, si cela était possible, la situation nouvelle en France avec le constant désir de toutes les Puissances de maintenir en Europe la paix garantie par les transactions existantes, — comment osaient-ils faire violence à la vérité au point de s'étayer du «*voeu de la Nation*», indignement et artificieusement opprimée et baillonnée? Comment après l'étrange débat qui déjà avait eu lieu entre M. DE CASTELBAJAC et le Comte DE NESSELRODE [2]), ces représentants osaient-ils se flatter de pouvoir compter sur *la loyauté* avec laquelle l'Empereur des Français remplirait «les promesses spontanément contractées par lui, quant à l'inviolabilité du repos général et quant à la circonscription territoriale des États respectifs,» fondée sur les Traités? Ils ne se souvenaient donc pas du billet de La Châtre! M. DE NESSELRODE, lui qui avait pris une part si active et si brillante aux grands actes diplomatiques de 1814 et de 1815, s'était expliqué avec plus de franchise. Pour justifier le chiffre III que LOUIS NAPOLÉON élevé à l'Empire, se proposait de prendre, «on nous dit, remarquait le Chancelier de Russie, qu'en fait et en droit l'Empereur NAPOLÉON II a regné; qu'il a été proclamé par les

---

[1]) Voir ce document dans l'écrit intitulé *Der Staatsstreich* u. s. w., p. 123 suiv.

[2]) Dépêche confidentielle de M. DE NESSELRODE à M. DE KISSELEFF, St. Pétersbourg, Novembre 1852. *Der Staatsstreich*, p. 115—122.

Chambres, qu'il y a eu des actes rendus en son nom.» Mais si cela pouvait être bon pour la France, pour l'Europe il en était autrement. — M. DE NESSELRODE soutenait avec raison que pour l'Europe à partir de 1814, NAPOLÉON I lui-même ayant cessé de regner en France, il ne pouvait en 1815 abdiquer en faveur de son fils absent, qui dès lors aux yeux du reste du monde, n'avait regné ni en fait ni en droit. — «Voilà donc, telle était la conclusion du Chancelier, au bout de 38 ans, durant lesquels cette opinion a été consacrée par les faits et les engagements, signés par la France elle-même, la France et l'Europe placées tout d'un coup sur un terrain opposé. *Voilà deux histoires et deux droits publics mis délibérement en présence.*» [1])

Mais voilà encore le germe, ce semble, de la guerre inévitable entre la France et la Russie, l'origine de l'expédition contre la Crimée, malgré les «sincères félicitations» — que l'Empereur NICOLAS s'était empressé d'offrir à son grand et bon ami LOUIS NAPOLÉON, sur le résultat du plébiscite, que l'ironie seule pouvait qualifier de «grand acte populaire.» [2])

Dans le cours de la discussion entre le Comte DE NESSELRODE et l'Envoyé de France Marquis DE CASTELBAJAC, des paroles graves et trop accentuées pour ne pas donner à penser et laisser quelque rancune, avaient échappé au Chancelier. Le message de LOUIS NAPOLÉON au Sénat, avait été fort remarqué à St. Pétersbourg. «Sans circonlocution, sans sophisme, sans artifice de langage il nous dit clairement et nettement, dit M. DE NESSELRODE, qu'en rétablissant la dynastie Impériale, la France *relève avec réflexion ce que l'Europe avait renversé*, et qu'elle entend prendre ainsi *sa revanche de* 1815.» Le Chancelier était-il ou non fondé à se plaindre que le gouvernement français portait *défi au passé*, et que tout en se disant animé d'un désir de paix, il était le premier à évoquer des souvenirs, à ressus-

---

[1]) Dépêche à M. DE KISSELEFF, p. 118.

[2]) Lettre de l'Empereur NICOLAS, 22 Janvier 1852, à M. le Président de la République française, le Prince LOUIS NAPOLÉON. *Der Staatsstreich vom* 2 *December* 1851, p. 86 suiv.

citer des passions qui reportaient forcément à une époque *de guerre?* [1])

Ceci se passait au mois de Novembre 1852, quelques jours avant le protocole de Londres qui devait consolider la paix européenne. Franchement, quelles qu'aient pu être les illusions des autres Cabinets au début de Louis Napoléon, un homme d'État de l'expérience consommée du signataire des Traités de Paris et de Vienne, violés ouvertement et sans pudeur par l'avénement au pouvoir suprême de l'héritier du proscrit de Ste. Hélène, cet homme d'État peu enclin à souscrire *à la radiation* de tous ses actes et antécédents politiques, et qui déclarait hautement et sans feinte, que le Président futur Empereur avait malheureusement pour la France et pour lui créé dès l'origine «*une position fausse,*» savait très-bien à quoi s'en tenir sur la valeur des promesses de l'ambitieux incorrigible de Ham, de l'auteur des Idées napoléoniennes. — L'Empereur Nicolas tôt ou tard, devait s'attendre à une revanche de la Bérésina.

Pour dominer la situation exceptionnelle qu'avaient faite à l'Europe et à la France d'abord les bouleversements de 1848, ensuite tout récemment le Coup d'État du deux Décembre, il fallait non pas une politique inconséquente d'adhésion, il fallait un système arrêté, soutenu avec vigueur, par une volonté inébranlable. Ce système très peu compliqué, aussi simple que facile à inventer, n'était autre que la fidélité aux engagements contractés en 1814 et 1815. Pour garantir et la France et l'Europe d'une servitude humiliante de vingt ans, de turpitudes et de génuflexions sans fin de toutes les têtes couronnées du Continent, voire même de la Grande-Bretagne, pour comprimer l'esprit d'aventure, les aspirations belliqueuses, les convoitises et velléités annexionistes, ce dont on avait besoin, ce n'était pas assurément d'un nouveau chiffon diplomatique, destiné par la bassesse et par le manque de courage moral, à frayer la route à Louis Napoléon au faîte de la puissance illimitée et

[1]) Dépêche à M. de Kisseleff, p. 118.

des honneurs. Il ne fallait qu'une politique de résistance, basée sur le texte, sur la lettre et sur l'esprit de Traités solennels, conclus à perpétuité, et notamment en vue et pour le cas «qu'un aussi malheureux événement» (tel que le 18 Brumaire, le 20 Mars, quelque conspiration bonapartiste, en un mot) vînt à éclater de nouveau, déchirât la France sous d'autres formes et pût menacer ainsi le repos des autres États. Évidemment, le *casus foederis* état clair et précis; pour appuyer le Comte DE NESSELRODE, le premier conseiller de l'Empereur NICOLAS, dans son aversion pour «*deux histoires et deux droits publics*, mis délibérement en présence,» il ne fallait qu'une dose de fermeté et de loyauté à Londres, comme à Vienne et à Berlin. Il est des temps où il convient de fortifier son âme par de fermes exemples [1]).

Pour mesurer l'abîme dans lequel, grâce à cet oubli de principes, à cette contravention flagrante et manifeste aux Traités, comme au Droit des Gens naturel et positif, l'Europe se vit bientôt plongée par le scélérat couronné qui avait besoin d'un baptême de feu et qui malheureusement pour le repos du monde, avait trouvé aussitôt à Londres un compère peu consciencieux, on n'a qu'à méditer la lettre qu'un ancien ambassadeur d'une grande Puissance continentale, qui dans sa retraite aux bords du Rhin, ne cessait d'entretenir des relations avec ses amis en France et en Angleterre, nous fit l'honneur de nous adresser à la veille de la guerre avec la Russie, dans les premiers mois de l'année 1854. [2]) En lisant les lignes spirituelles de l'éminent diplomate qui, lui aussi, avait dirigé quelque temps la politique extérieure de son pays, on verra que l'influence désastreuse des innombrables brochures sur les frontières naturelles, sur le principe des nationalités et sur le remaniement de la carte d'Europe,

---

[1]) C'est ainsi que M. GUIZOT, *Mémoires*, T. IV. 163, traduit le passage de Tacite: „in ea tempora natus es quibus firmare animum expediat (deceat) constantibus exemplis." Annal. L. XVI c. XXXV.

[2]) TAXILE DELORD, *Hist. du second Empire* (1848—1869) T. I. 545. „M. DE CASTELBAJAC quitta St. Pétersbourg dans les derniers jours de Janvier, et le 4 Février, M. DE KISSELEFF prit ses passeports."

ballons d'essai lancés sans relâche par la police secrète de Louis Napoléon et par des chauvins enragés, portait fruit et s'était glissée dans les têtes les plus éclairées. — Voici donc la revue politique rétrospective des Cabinets dans cette crise mémorable:

2 Mars 54.

«Nous sommes à la veille de la déclaration de la guerre Européenne, et j'avoue qu'il me tarde de la voir engagée. C'est surtout votre ami L. N. que je désire y voir fortement engagé et en quelque sorte forcé d'y persévérer, l'opinion publique aidant, jusqu'à ce qu'on ait obtenu une paix et un arrangement définitif durables. Car je crains toujours votre bon ami; depuis le commencement de cette question il n'a cessé de jouer double jeu, et s'il cesse pour le moment, c'est que pour le moment il a obtenu d'un côté plus qu'on n'a voulu, ou pu, lui accorder de l'autre. Il faut lui rendre la justice, que, diplomatiquement, il a opéré avec une habileté rare. Il lui fallait la guerre, parce que sans elle sa position devient intenable; Paris commence à s'ennuyer; il lui faut du nouveau et il faut, comme l'a dit L. N., que la nouvelle dynastie pour se raffermir en France, lui apporte «une dot»; il fallait donc la guerre ou du moins des conquêtes. La question orientale paraissait se prêter à cette nécessité, et l'on s'en empara. On commença par négocier avec la Russie, qui ne demandait pas mieux que d'obtenir sans guerre ce qu'elle convoitait et promit à L. N. de ne pas s'opposer à ce qu'il s'agrandît par une partie de la Belgique (tandis que le reste retournerait à la Hollande) s'il pouvait paralyser l'Angleterre au point qu'elle ne prît point les armes pour empêcher l'agrandissement de la Russie en Orient. — L. N. a longtemps travaillé dans ce sens: la première note de la conférence de Vienne, qui est probablement de sa rédaction, a été recommandée par lui à la Turquie; il était alors pour la paix et pour la Russie. — Mais il paraît, que le prix offert

par la Russie, bien que plusieurs centaines de millions en aient fait partie, n'a pas à la longue paru suffisant à L. N. Il n'avait pas cessé de tendre ses filets de l'autre côté, et il a trouvé en Angleterre un homme aussi immoral que lui peut-être, qui lui est venu en aide, parce que c'était dans ses propres intérêts. C'était Lord PALMERSTON, qui convoite depuis longtemps la place de «*Premier*» dans son pays, comme L. N. convoite les moyens de se maintenir au pouvoir.

Il a été convenu entr'eux qu'on entraînerait l'Angleterre, qui n'en avait nullement envie, dans une guerre contre la Russie; et l'on a réussi par un jeu habilement combiné en deça et au delà de la Manche. — De son côté L. N. a eu soin d'entraver les négociations, chaque fois qu'elles tendaient à un arrangement pacifique, par quelque mesure éclatante, telle que l'envoi des flottes à la baie de Bésica, par leur entrée dans le Bosphore, enfin leur action dans la mer Noire. L'Angleterre était bien obligée de suivre chaque fois ces mouvements: Lord PALMERSTON avait réussi à dépopulariser le Prince ALBERT et même la Reine [1]), qui s'opposaient à la guerre, et il profita de l'embarras du Cabinet lorsqu'il se savait nécessaire, (Lord CLARENDON avait dit à la Reine, qu'il ne resterait pas trois jours au ministère avec Lord PALMERSTON dans l'opposition) pour ne rentrer au cabinet, qu'à la condition convenue avec L. N., qu'on entrerait dans la Mer Noire. C'était la guerre avec la Russie et aussitôt qu'on l'aura déclarée et commencée, Lord PALMERSTON se mettra à la tête du gouvernement en formant un cabinet Tory, les Tories étant, on le sait,

---

[1]) V. dans l'opuscule *Der Staatsstreich* u. s. w., p. 75 le billet de la Reine VICTORIA, très-désagréable à Lord PALMERSTON. „She (the Queen) expects to be kept informed of what passes between him and foreign ministers before important decisions are taken, based upon that intercourse to receive the foreign dispatches *in good time;* and to have drafts for her; approval sent to her in *sufficient time* to make herself acquainted with their contents before they must be sent off."

de tout temps, plus aptes pour la conduite d'une guerre, que les Whigs. C'est par cette raison que Lord PALMERSTON s'est séparé l'année passée, des Whigs dans la question de réforme, et qu'il a fait sa paix avec les Tories.

Mais quel est le prix que L. N. a demandé et obtenu pour se ranger du côté du plus offrant? Je dois, pour vous le dire, soulever un coin d'une combinaison fort habile et pas aussi pernicieuse, qu'elle pourrait l'être, eu égard à ses auteurs. Il s'agissait, tout en cherchant son propre profit, en faire espérer aux deux Puissances Allemandes pour s'assurer leur coopération; il s'agissait de leur faire pressentir d'autre part les suites de leur abstention. Dans ce but on a dit à l'Autriche: «si vous n'allez pas avec nous, prenez garde à vous en Italie; mais venez avec nous et vous aurez la Walachie et la Moldavie, qui vous conviennent bien mieux que la Lombardie; vous la céderez au Piémont, lequel en échange cédera la Savoie à la France.» C'est ainsi qu'on a agi sur l'Autriche (et sur la Prusse pareillement) [1]) partie par la crainte, partie par l'appât du gain; je ne me chargerai pas de décider lequel de ces deux puissants mobiles des actions humaines a opéré plus fortement. Le fait est, que l'Autriche a fait marcher 50,000 hommes à la frontière et s'est déclarée prête à sommer la Russie, conjointement avec la France et l'Angleterre, d'évacuer les provinces du Danube, de l'en chasser si besoin est, et d'occuper provisoirement ces pays, afin d'en être en possession à la fin de la guerre. — Il faut dire, que ce plan, abstraction faite de sa moralité — car il faudra dépouiller le propre protégé — que ce plan n'est pas mauvais. D'abord l'Autriche en possession des provinces du Danube, mettra fin, ce que la Turquie ne pourra jamais faire, aux velléités d'agrandissement du Czar vers le midi. Ensuite la Lombardie, toujours convoitée par le

---

[1]) Par quel appât? Peut-être de la Courlande et de la Livonie, que NAPOLÉON avait fait entrevoir à la Prusse, en 1812. DE GARDEN, T. XIV. 227.

*

Piémont, fera de cet État une puissance capable de régénérer l'Italie, ce qui doit être autant dans les désirs de tout le monde civilisé, qu'il l'est dans ceux de L. N., lequel au dire de ceux qui le connaissent le mieux, est avant tout Italien dans l'âme, et comme tel antagoniste décidé de la domination Autrichienne en Italie. — Enfin la Savoie donnée à la France, serait à la vérité un danger pour l'Italie, mais moins cependant si le Piémont se trouve renforcé par la Lombardie, et si l'Italie devient un corps plus uni et plus fort. — Maintenant ce beau plan sera-t-il réalisé avec tout ce qui y tient encore? et la ténébreuse intrigue, qui l'a enfanté, réussira-t-elle? Voilà ce que je ne sais pas. Cette guerre qui ne sera pas de courte durée, aura tant de phases diverses que le temps et les occasions ne manqueront pas de modifier, de changer peut-être entièrement ce qu'on avait projeté sous l'empire d'autres circonstances. Il est sûr que pour le moment ce plan existe tel que je vous l'ai exposé dans le but de répondre par là à une question de votre bonne lettre du 19 Février; cela suffira pour vous convaincre, que le danger pour la Belgique d'être démembrée et celui non moins grand, pour la Hollande, de faire *une sottise*, sont passés pour le moment. — Mais si Lord Palmerston n'atteint pas le but de son ambition (nous le saurons vers la mi-Mars) ce qui pourtant est aussi possible, et si L. N. privé de son complice, court le risque d'être frustré du prix de ses travaux — alors tout me paraît remis en question. En sommes-nous là de devoir faire des voeux pour l'avénement de Lord *Firebrand* au pouvoir? Je ne sais et dans le doute je m'abstiendrai — et Dieu avisera. — Pardon de cette longue lettre, écrite à la hâte.»

Les évènements avaient marché, on le voit, depuis le protocole du 3 Décembre 1852. Le beau gage que l'on s'était fait donner du respect de la circonscription territoriale des Etats respectifs, de l'inviolabilité du repos général! — L'annexion de la Savoie, la cession de la Lombardie, l'élimination complète de l'Autriche de la péninsule Italienne, ne furent accomplies,

il est vrai, que plusieurs années après, en 1859 et 1866; mais dès-lors voguant sans boussole, ballottée en sens divers, l'Europe dut faire naufrage, fût-ce au profit d'un autocrate bien autrement dangereux que L. N. — Quant au projet avorté de la conquête de la Belgique, formulé au printemps de l'année 1867 de concert entre les Comtes BENEDETTI et DE BISMARCK, il ne saurait être revoqué en doute. [1]) — Vit-on jamais pareil dévergondage en pleine paix et de gouvernements soi-disant amis, conspirant contre l'indépendance d'États libres et égaux en droits, placés sous la sauvegarde de la grande communauté européenne? — «Si *le brigandage politique* se perpétue, remarquait M. DE VERGENNES, ministre des affaires étrangères au commencement du règne de LOUIS XVI après le partage de la Pologne, la paix ne sera bientôt plus qu'une carrière ouverte à l'infidélité et à la trahison. Si une possession immémoriale, si des Traités solennels qui ont fixé les limites respectives, ne peuvent plus servir de frein à l'ambition, comment se garantir contre la surprise et l'invasion?» [2]).

---

[1]) THÉODORE JUSTE, NAPOLÉON III *et la Belgique. — Le Traité secret d'après des documents nouveaux.* Bruxelles, 1870, p. 17 suiv.

[2]) SÉGUR, *Politique de tous les Cabinets de l'Europe*, T. III. 159 (2e édit.) Paris, 1801.

CHAPITRE I.

L'Empire d'Allemagne renaissant. — Opinion de Guillaume de Humboldt.

Le Roi de Prusse vient de prendre le titre d'Empereur d'Allemagne [1]). Serait-il question de refaire l'ancien Empire Germanique-Romain, ou bien de créer un nouvel Empire allemand? Serait-il possible que quelles que soient les intentions du Roi et de son Chancelier M. DE BISMARCK, cet Empire ne fût point éminemment et foncièrement Prussien? — Quoiqu'il en soit, essayons de nous rendre compte tant soit peu du sens et de la portée de cette institution ou reconstruction. Les Allemands eux-mêmes, s'extasiant sur les glorieux souvenirs d'un passé millénaire,[2]) pourraient-ils articuler avec précision ce qu'ils prétendent rétablir, et seraient-ils en état de tracer une ligne de démarcation de ce qu'ils regrettent ou désirent, et de ce qu'ils jugent suranné et impraticable?

Il est permis, ce semble, d'exprimer quelques doutes à ce sujet, quand on a lu le Mémorandum de M. DE BEUST, alors ministre du Roi de Saxe, accompagnant le projet de réforme de l'Acte fédéral du 8 Juin 1815, communiqué aux gouvernements de la Confédération Germanique, en date du 15 Octobre 1861.[3]) — «Lorsqu'on entend de nos jours, observait M. DE

---

[1]) Le 18 Janvier 1871.

[2]) V. l'article d'un de ces enfants terribles, M. P. DIDOLFF, 870 *und* 1870. *Der Deutschen Nation tausendjährige Jubelfeier*, dans le Recueil historique de M. DE SYBEL, 1871, (année treizième) p. 102—107.

[3]) *Archives diplomatiques*, Paris 1862, 4e Partie, p. 98 suiv.

Beust, élever autant de plaintes sur la puissance évanouie de l'Allemagne, on devrait croire que le souvenir de cette grandeur déchue est encore présent aux plus âgés de nos contemporains, comme en ayant été témoins, et que ce souvenir passe de leurs récits dans les voeux et les tendances de la génération actuelle. En entendant toujours opposer l'Empire Germanique à la Confédération Germanique, l'un comme le représentant du bien et l'autre comme le représentant du mal, on ne se douterait vraiment pas que l'Empire allemand, en tant qu'il peut être question de son importance politique en Europe, était déjà *dépouillé de son nimbe plus de quatre cents ans avant sa chute*, et que, durant cette période, les principaux moments de l'histoire allemande se composent de guerres intérieures *et de la cession* de territoires allemands à l'étranger. Enfin, lorsqu'on entend les Allemands de nos jours rêver la résurrection de Barberousse, et qu'on les voit se figurer l'élection d'un Empereur comme le commencement de la prépondérance de l'Allemagne dans le monde, on ne croirait pas possible que trois cents ans plus tôt, l'Empereur auquel la destinée avait assigné réellement une position pareille, ait dû la défendre *contre les Allemands* et l'ait perdue par leur faute.

Non, quelque grand que soit le nombre des péchés de commission et d'omission que la Confédération Germanique peut avoir à se reprocher, elle peut soutenir en toute tranquillité la comparaison avec l'état de choses qu'elle a remplacé et qui remontait à des siècles.»

Il y a plus. Après la bataille de Leipzig et la dissolution de la Confédération du Rhin, pourquoi la dignité impériale ne fut-elle point rétablie en Allemagne? Si l'on s'était si bien trouvé de l'ancien régime, sous lequel la grande majorité de la nation avait vécu, que ne s'empressait-on de restaurer cet ordre de choses? Un illustre homme d'État prussien, Guillaume de Humboldt, va nous l'apprendre. — «On propose dit-il, dans un Mémoire daté de Vienne le 3 Mars 1815, de rétablir la dignité impériale, parce qu'un Conseil de Princes manquerait de force et d'unité, et qu'il conviendrait d'attacher par cette mesure l'Autriche à l'Allemagne, et de lui donner un intérêt à

défendre celle-ci et à ne pas s'en séparer. — Il n'est pas difficile de prouver, poursuit M. DE HUMBOLDT, que ce double but ne peut être atteint par l'exécution de cette idée, spécieuse en théorie, mais à laquelle les considérations les plus importantes s'opposent.

I. Il est impossible de donner à un Empereur d'Allemagne le pouvoir étendu qu'il lui faudrait. La Prusse ne peut s'y soumettre, la Bavière, les autres Princes prépondérans ne le voudront pas.

II. *Sans ce pouvoir*, la dignité impériale ne donnerait pas au Chef de l'Empire cet intérêt, qu'on a en vue, ou n'empêcherait pas qu'il ne *préférât toujours à celui de l'Allemagne* celui de ses propres États; il n'exercerait son influence que pour ces derniers. Sans être utile à l'Empire, *il lui deviendrait dangereux*, il le deviendrait *pour les Puissances étrangères.*» [1]) — Nous recueillons encore de la bouche du célèbre diplomate prussien un aveu, doublement précieux dans les circonstances actuelles. «Les Puissances étrangères, remarquait M. DE HUMBOLDT, ont un intérêt évident *de maintenir* la disposition du Traité de Paris qui veut que l'Allemagne soit une *Ligue d'États indépendans.* Car quoique cette phrase n'exclue pas littéralement le rétablissement de la dignité impériale, *nous savons tous* (il s'adressait à l'Aréopage européen) que *cette exclusion* était dans l'intention des parties contractantes.»

A ces arguments dont après l'inauguration d'un Empire essentiellement militaire, proclamé au quartier-général d'un conquérant, à Versailles, dans la résidence des Rois de France, personne n'osera aujourd'hui dénier la valeur, la jalousie envers l'Autriche en ajoutait quelques autres qui depuis la catastrophe de Sadowa, et surtout depuis les Traités extorqués par M. DE BISMARCK aux États du Midi de l'Allemagne, retombent de tout leur poids sur la Prusse elle-même. — «Si l'Autriche — disait encore M. DE HUMBOLDT, [2]) — acceptait la couronne impériale, elle serait portée par la nature des choses même à

---

[1]) PERTZ, *Das Leben des Ministers* Freih. v. STEIN, IV. B. s. 752 folgg. (*Sur le rétablissement de la dignité Impériale en Allemagne.*)

[2]) PERTZ, *Das Leben des Ministers* v. STEIN, IV. 753.

la regarder ou comme une prérogative *accessoire*, qui en cas de besoin, devrait être *sacrifiée* à des intérêts majeurs, ce qui serait dangereux pour l'Allemagne, ou comme *un moyen d'augmenter sa force individuelle* comme Puissance isolée, ce qui serait *dangereux à la fois pour l'Allemagne et l'Europe.* — La dépendance des petits États allemands serait en général une suite nécessaire et immédiate de toute scission que des combinaisons funestes pourraient faire naître entre l'Autriche et la Prusse; l'Autriche se trouverait pour lors vis-à-vis de ces États à peu près dans les mêmes rapports, dans lesquels la France était avec la Confédération du Rhin.» — L'Autriche éliminée de l'Allemagne après les évènements de la guerre de 1866, GUILLAUME le victorieux ne traîne-t-il point, comme l'avait fait NAPOLÉON, les Rois de Bavière, de Saxe, du Wurtemberg, les grands et les petits Ducs de la soi-disant Confédération du Nord, immanquablement et impitoyablement avec toutes leurs troupes, à sa suite? Toutes les considérations développées avec une logique serrée par M. DE HUMBOLDT, en tant qu'elles s'appliquaient à la politique plus ou moins vraisemblable du Cabinet de Vienne, sont confirmées par l'évidence des faits, en ce qui concerne le défaut de garanties contre l'abus de la dignité impériale, par une Puissance aussi redoutable que la Prusse, plus grande que ne l'a jamais été celle de l'Empereur FERDINAND II durant la guerre de Trente ans.

«En liant l'Allemagne par la dignité impériale aux destinées d'une des Puissances européennes, — poursuivait M. DE HUMBOLDT, — on l'entrainerait dans toutes les chances que cette puissance éprouverait, danger évidemment moins grand dans le *système fédératif*, qui offre à ses membres la possibilité de se réunir autour des autres Puissances, et *de rester neutres.* Quelles que seraient les précautions qu'on prendrait pour *distinguer* l'Autriche (la Prusse) *Chef de l'Allemagne*, de l'Autriche (de la Prusse) puissance *européenne*, ces distinctions n'existeraient jamais que sur le papier; on compliquerait la machine, et entraverait sa marche dans les temps ordinaires, de formes constitutionnelles qui, au moment de la crise, deviendraient toutes inutiles et nuisibles.»

Et pourtant un homme d'État de la haute capacité de M. DE HUMBOLDT, d'un esprit si éclairé et libéral, ne pouvait méconnaître la vérité que «l'autorité impériale devrait toujours être *contrebalancée* par d'autres institutions.» [1]) Il se demandait: «Les questions de la guerre et de la paix dépendront-elles *uniquement* de l'Empereur? — Dans ce cas *il disposerait à son gré de l'Allemagne. Sa sanction* au moins y sera-t-elle nécessaire? Alors il pourrait arrêter le mouvement national le plus juste et le plus généreux. — Son *avis* équivaudra-t-il simplement à un certain nombre de voix? — Le même manque de force et d'unité qu'on reproche aux plans *d'une fédération sans Chef*, paralysera aussi la nouvelle constitution.» — Mais le motif le plus concluant pour le ministre prussien, et qu'il allègue, en dernier lieu, pour combattre l'idée du rétablissement de la dignité impériale, c'est que «cette dernière crée *par son existence même*, un système d'opposition entre l'Autriche et la Prusse, et force l'Allemagne dans le cas d'une guerre ou de se ranger du côté de la première, ou d'enfreindre la constitution.» — Toutes ces raisons assez péremptoires, dirait-on, et plusieurs autres que nous avons cru pouvoir passer sous silence, n'ont pu arrêter le parti pris, l'idée fixe de M. DE BISMARCK. En présence de cette ténacité du Chancelier du Roi GUILLAUME, pardon, de l'Empereur d'Allemagne, il est piquant de voir dans un ouvrage qui a paru naguère en France, rappelés les curieux antécédents parlementaires de M. DE BISMARCK; l'unité germanique autrefois n'avait pas de plus terrible adversaire; il répétait sans cesse: «On fondra la couronne de Prusse, *on n'en fera pas un diadème impérial.* Contester le titre de puissance allemande à cette Autriche qui avait été le Saint-Empire germanique, et l'épée de l'Allemagne, lui semblait une faute et un crime.» [2])

A ce propos, il n'est pas surabondant de reproduire ici un passage de la dépêche du Comte MUNSTER, adressée à l'un des prédécesseurs de M. DE BISMARCK, datée de Londres le 1 Sep-

---

[1]) PERTZ, IV. 753—755.

[2]) TAXILE DELORD, *Hist. du Second Empire*, I. 476.

tembre 1813. Le ministre hanovrien écrivait au Chancelier de Prusse, Comte depuis Prince DE HARDENBERG, au sujet de la dignité impériale: «Vous savez que la Russie et la Suède avaient songé à la rendre à l'Autriche. Vous vous rappelez également que lorsque l'Empereur FRANÇOIS annonça au Roi notre maître, [1]) qu'il s'était démis de cette couronne, que Sa Majesté, en sa qualité de Prince-Électeur de l'Empire, fit répondre qu'elle considérait l'acte de cette renonciation comme extorqué par la force, l'anéantissement de la Constitution Germanique comme illégal, et qu'elle continuerait à regarder l'Empire Germanique et son Chef comme toujours existant de droit.» — C'est bien la même dignité d'Empereur «abolie depuis 60 ans», [2]) que le Roi de Prusse vient de renouveler et d'accepter, avec l'espoir de mener la patrie sous le symbole de son ancienne splendeur («ihrer alten Herrlichkeit») à un avenir prospère; avec la conscience du devoir de protéger *les droits de l'Empire* et de ses membres, de sauvegarder la paix, mais aussi de soutenir l'indépendance de l'Allemagne et de consolider la force du peuple allemand. — N'oublions point le titre que GUILLAUME I n'a eu garde de laisser reposer, de *toujours Auguste* («*allzeit mehrer des Deutschen Reiches*») et qui avec ceux de César, de Sacrée Majesté, de Recteur du monde Chrétien, avec les aigles Romaines, comme s'il était le vrai successeur des Empereurs Romains, avec la couronne surmontée d'un globe du monde, symbole de la monarchie universelle, comme s'il était le maître de toute la terre, [3]) pourrait après les étranges manifestations de l'outrecuidance germanique qui ont ci et là donné à penser, avoir besoin de quelque explication diplomatique et d'être tiré au clair. Car ces vieilleries sont ridicules, ou bien elles ont quelque sens par le temps qui court. Lequel?

---

[1]) GEORGES III, Roi d'Angleterre. LUDWIG V. OMPTEDA, *Politischer nachlass aus den Jahren* 1804 *bis* 1813. (Jena, 1869.) III. 232.

[2]) „Die seit mehr denn 60 Jahren ruhende Kaiserwürde zu erneuern."

[3]) DE RÉAL, *La Science du Gouvernement.* T. II. 145.

CHAPITRE II.

L'Empereur d'Allemagne sera-t-il reconnu purement et simplement, ou sous réserve?

Un intervalle de vingt-cinq ans nous sépare de l'heureuse et paisible époque, où le Roi de Prusse FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV, honoré à Cologne de la visite de la Reine d'Angleterre, fit l'accueil le plus magnifique à la jeune et gracieuse Souveraine, et rappela avec l'expression de la plus vive gratitude dans un toast chaleureux, les bienfaits du repos de l'Europe durant trente ans, conquis par la coopération fraternelle de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, sur le champ de bataille.[1]) — Le début du règne de GUILLAUME I en 1861, a été empreint de moins d'épanchement, de plus de hauteur cérémonieuse et d'allures quelque peu guerrières. Le ton n'a pas baissé depuis l'annexion de la Hesse-Electorale et du Hanovre, s'alliant avec une humilité peu commune et excessive, qui à chaque instant fait intervenir la religion et une mission du Très-Haut. Soit que le Roi adresse une allocution aux généraux et chefs des régiments au château de Koenigsberg, où tous les drapeaux avaient été portés, ou bien qu'il parle à la Représentation nationale la veille du couronnement, ou enfin qu'il prononce un discours lors de cette solennité (16—18 Octobre 1861), c'est le refrain un peu mono-

---

[1]) ALISON, *History of Europe from the fall of* NAPOLEON *in* 1815. Vol. V. Ch. XXVII. p. 72.

tone. [1]) «Par la grâce de Dieu les Rois de Prusse portent la couronne depuis cent soixante ans. Les souverains de la Prusse reçoivent leur couronne de Dieu. C'est pourquoi je prendrai demain la couronne sur la table du Seigneur et la poserai sur ma tête. C'est là la signification de la royauté par la grâce de Dieu, et c'est sur cela qu'est fondée *la sainteté de la couronne* qui est inviolable. C'est de Dieu que la couronne m'est parvenue, et quand je la prendrai sur l'autel pour la mettre sur ma tête, c'est sa bénédiction qui devra me la conserver.» — Apparemment les fidèles sujets de Georges V croyaient aussi à la sainteté de la couronne de Hanovre, et qui donc l'a violée si ce n'est le Chancelier du Roi de Prusse? Ce mysticisme, qui semble ignorer la Charte ou la Loi fondamentale, à laquelle il ne fait pas même l'honneur de la nommer, se contentant du terme ambigu «*la voie du droit juré*,» paraît peu rassurant là où il pourrait être question de collision de devoirs, dans une crise intérieure ou extérieure. — C'est pourquoi encore une fois, il est nécessaire de constater *quel* est l'Empire d'Allemagne que l'on prétend reconstruire? Est-ce l'Empire du moyen-âge, est-ce l'ordre des choses *antérieur* aux Traités de Westphalie de 1648, ou bien se déclare-t-on prêt à respecter inviolablement les droits acquis depuis plus de deux siècles en vertu de ces Traités, nommément par la Suisse et par la Hollande?

A cette occasion, il n'est pas inutile de rappeler le souvenir d'un débat remarquable, soulevé par les malencontreuses prétentions de l'Empereur Joseph II. Quand en 1782 il prit envie à ce monarque, de déchirer les Traités de Barrière et ceux qui avaient confirmé la clôture de l'Escaut, quelles ne furent pas les appréhensions bien naturelles de la République des Provinces-Unies? Ecoutons les remontrances officielles de l'époque au sujet de ce manque de foi publique, auxquelles on finit par donner raison. Voici ce qu'écrivit de la Haye le 31 Août 1784 le Secrétaire de la Légation de France à M. de Ver-

---

[1]) *Archives diplomatiques* (1860, 1861, Paris, Amyot) T. IV. p. 270 suiv. V. aussi le manifeste du 7 Janvier 1861; *Archives diplom.* T. I. 258 suiv.

GENNES. Après s'être étendu sur les jalousies commerciales des villes d'Amsterdam et d'Anvers, de Dordrecht et de Rotterdam, M. BERENGER poursuivait en ces termes: «Indépendamment de ces grands motifs d'opposition Monseigneur, les Hollandais en allèguent un plus puissant encore. — La clôture de l'Escaut tient à leur existence, puisqu'elle a pour base le Traité de Westphalie, auquel on entreprend de porter atteinte. Ce précieux gage de leur liberté une fois perdu, il ne leur en reste plus aucun autre. *C'est la garantie de ce Traité solennel* qu'ils se proposent d'invoquer, comme le seul rempart qu'ils croyent devoir opposer à leur esclavage.» [1]) Ce n'était pas tout. Démêlant avec sagacité les conséquences ultérieures du faux pas de l'Empereur, M. BÉRENGER crut devoir hasarder ces réflexions peu honorables pour la réputation de JOSEPH II. «On assure Mgr., dit-il, que le despotisme est dans la tête et dans le coeur de S. M. Impériale; que dans ses principes, les Hollandais ne sont que d'anciens rebelles qui ont abusé de la faiblesse de ses prédécesseurs; que le Traité de Munster a été visiblement l'ouvrage de la violence, et que ce vain titre n'a pu légitimer la violation des serments, par lesquels la foi de leurs pères était engagée *aux Rois espagnols.* — Il faut, Mgr. passer rapidement sur ces étranges suppositions, pour ne pas faire à l'Empereur l'injure de lui prêter un système absurde et dangereux, qui en brisant les liens les plus sacrés des sociétés, *ramènerait un chaos universel et substituerait au Droit des Gens, le code du brigandage.*» [2])

En présence de ce fait, comment justifier la témérité des

---

[1]) Les États-Généraux déclarèrent au ministre de l'Empereur, Comte DE BELGIOSO, à propos de la navigation de l'Escaut, „Que les droits de L. H. Puissances par rapport à ces eaux, se fondaient autant sur le Droit des Gens que sur des Traités et des Conventions reconnus avec les Seigneurs, dans les droits *et obligations desquels S. M. a notoirement succédé* à l'égard des Pays-Bas."

[2]) V. l'Histoire des relations diplomatiques de la République des Provinces-Unies. (*Inleiding tot eene Gesch. der Nederlandsche Diplomatie*, I. 204, 211. (Pièces justificat. n°. XXIII. p. 110 suiv.) Utrecht, 1856.

Publicistes qui voudraient réserver au nouvel Empereur d'Allemagne la faculté de remonter le cas échéant, *au delà des Traités de Westphalie*, afin de se débarrasser tôt ou tard, à sa convenance, des entraves que le Droit public européen, reconnu depuis un temps immémorial, imposait dès-lors à l'ancien Empire, renversé en 1806? Quel serait le terme des bouleversements au Nord et au Midi, à l'Orient comme à l'Occident?

Est-ce un cauchemar en ne voyant par tout en Allemagne, comme naguère en France sous le régime déchu, que convoitise et velléités annexionistes des chauvins, colorées du prétexte de *réunion*, de retour dans le sein de la grande famille? Est-ce s'attaquer à des moulins, quand après avoir eu sous les yeux le spectacle d'abord de l'incorporation violente du Schleswig, ensuite des horreurs de la guerre fratricide de la Prusse et de l'Autriche en 1866, après le gémissement des victimes de la force brutale à Francfort et dans le Hanovre, l'effroyable image de l'Alsace et de la Lorraine ramenées sanglantes au giron, se dresse devant nous? Que signifient les cris de joie et d'enthousiasme peut-être de commande, poussés à l'heure qu'il est à Berlin, à Munich, à Stuttgart à la vue de ce fantôme d'Empire millénaire, longtemps nourri par la pensée, maintenant ayant chair et os, de ce sceptre des Carlovingiens, dévolu aux HOHENZOLLERN? — Un auteur que l'on aurait dû apprécier mieux qu'on ne l'a fait et qui en temps utile, a dit à ses compatriotes quelques bonnes vérités que l'on a trop dédaignées, M. MARC DUFRAISSE, dans son *Histoire du droit de guerre et de paix de 1789 à 1815*, mettant à profit les loisirs de son douloureux exil, écrivait il y a déjà quelques années, ce qui suit: «L'Allemagne ne peut se consoler d'avoir perdu presque tout son dixième Cercle, son fameux Cercle de Bourgogne. Elle regrette surtout les Pays-Bas Hollandais, les côtes de la mer du Nord, et l'Alsace et la Lorraine. *Elle n'a pas renoncé à reprendre ces deux provinces* et les dunes de la Hollande, détachées du Saint-Empire; elle ne désespère pas de se reconquérir jusqu'à la mer et jusqu'aux Vosges. Croit-on qu'elle ne fera pas *naître l'occasion de se ressaisir des pays* que l'Empire céda à LOUIS XIV. et de rattacher à son territoire

les sept Provinces-Unies que notre politique avait aidé à rendre indépendantes du Saint-Empire? L'ardeur avec laquelle la Prusse s'est jetée sur Kiel, m'en est garant.» [1]) — Plus récemment encore, et à toute reprise quand il s'agissait des intrigues plus ou moins ostensibles de Louis Napoléon et de M. de Bismarck à notre détriment, avant la déclaration de guerre au mois de Juillet dernier, et même après l'infâme capitulation de Sédan, on a répété à satiété et démenti tout aussi souvent, les confidences ou rumeurs de salon si blessants pour notre sentiment de dignité nationale. Il n'est pas permis de faire semblant d'ignorer ce qui après la révélation du Traité secret projeté entre les Cours des Tuileries et de Berlin contre la Belgique, a été débité à Londres et ailleurs, dans un écrit très-répandu, des visées du Chancelier fédéral sur la Hollande. «Si, par exemple, — aurait demandé M. de Bismarck, *je prenais* la Hollande? Que devrait avoir la France comme une compensation pour la Hollande?» Je répliquais, dit l'Empereur (L. N.), que s'il essayait de prendre la Hollande, ce serait vouloir la guerre avec la France.» — D'autre part, M. de Bismarck aurait, dit-on, eu le bon esprit de répondre au correspondant d'un journal anglais lorsque déjà les armées allemandes étaient sur la route de Paris: «Vous espérez, me dites-vous, que nous ne nous mêlerons pas de la Hollande. Mon cher monsieur, nous n'y songeons point. *Les Hollandais ne sont pas allemands*, et l'unité de l'Allemagne est tout ce que nous voulons. Je vous assure qu'aucun Allemand ne rêve d'essayer l'annexion de la Hollande.» [2])

Nous ne demandons pas mieux que de tomber d'accord là-dessus avec le personnage qui fait la pluie et le beau temps en Allemagne, et qui certes, a quelque chose de mieux à faire que de perdre une minute à la lecture de chimères, «sorties du cerveau de quelque professeur d'histoire», [3]) troublé et timbré par des velléités d'annexion.

---

[1]) P. 292 (Paris 1868, 2e édit.)

[2]) Théodore Juste, *Napoléon III et la Belgique*, p. 39.

[3]) Expressions de M. Forcade, *Revue des Deux Mondes*, Juillet 1867.

Toutefois, on fera bien de ne pas se dissimuler que c'est à ces barbouilleurs de papier, dont l'Allemagne fourmille,[1]) que l'on peut imputer avec raison, la majeure partie des iniquités dont le Danemark, le Hanovre et les autres États annexés, membres de la Confédération Germanique, et spécialement l'Alsace et la Lorraine sont devenus victimes. — Ils n'ont cessé depuis un quart de siècle, de battre l'enclume de la revendication des pays qui d'une manière ou d'autre, fût-ce à titre précaire ou même dans leur imagination seulement, avaient fait partie de cet Empire dont on voudrait bien en falsifiant l'histoire, rehausser la splendeur. — En admettant la résurrection surprenante de la dignité impériale d'Allemagne, purement et simplement, sans condition ni réserve, les Cabinets étrangers qui auraient perdu le droit de se rétracter, pourraient être un jour dans le cas de se repentir de leur complaisance aveugle et imprévoyante. «En fait de Souveraineté, écrivait Frédéric de Gentz au Comte de Cobenzl au mois de Juillet 1804, il n'y a pas de consentement *éventuel* ou *temporaire*. La démarche dont il s'agit, — la reconnaissance de l'Empire français — est *irrévocable* par sa nature; et quelque abus qu'il (le premier Napoléon) puisse faire de son pouvoir, je serais le premier à soutenir, qu'il ne vous est plus permis de revenir sur vos pas.» [2])

La politique prussienne disposant à volonté des forces militaires de tout l'Empire, inspirerait-elle plus de confiance que celle des Bonaparte? Il y a longtemps que M. Thiers soutenait la thèse, qui actuellement après la déroute de l'Autriche en 1866, après l'investissement et le bombardement de Paris, tolérés par le Cabinet de St. James, est passée en axiome: «La réalisation de l'unité allemande serait plus *dangereuse pour*

---

[1]) Ces messieurs pourraient mettre à profit l'avis que M. de Stein leur donnait assez crûment: „da unsere Pamphletisten aber doch über alle europäische Angelegenheiten entscheiden und aburtheilen — *propter furorem Teutonicum*" u. s. w. Pertz, *Leben des ministers* v. Stein. V. 307.

[2]) V. la lettre de M. de Gentz au Prince de Metternich, 15 Février 1814. *Aus der alten Registratur der Staatskanzlei* (1799—1827), ouvrage publié à Vienne (1870) par Clém. de Klinkowström, p. 64 suiv.

l'équilibre européen que toute la puissance autrichienne ne l'a été jadis.» [1]) Cet équilibre fut maintenu jusqu'à la dissolution de la Confédération Germanique, par l'antagonisme de l'Autriche et de la Prusse, pesant d'un poids égal dans la balance; comme de 1648 à 1792, l'organisation si compliquée de la Diète de Ratisbonne, l'interdiction à l'Empereur de déclarer la guerre sans le consentement des trois colléges, et à la Diète de rompre la paix sans l'assentiment de l'Empereur, [2]) avaient jusque là garanti l'existence peu glorieuse de *la République Germanique*, corps hétérogène, lourd et faible, mais inoffensif.

---

[1]) Marc Dufraisse, *Hist. du droit de guerre et de paix*, p. 355 suiv.
[2]) Marc Dufraisse, p. 309—314.

CHAPITRE III.

Ce que c'était que la splendeur de l'Empire d'Allemagne.

Un publiciste grave et érudit de l'ancien régime, en exposant le gouvernement de l'Empire vers le milieu du 18e siècle, comme une société de Princes et d'États indépendans les uns des autres, et dépendans du Corps, en vertu des conventions et des Traités faits entre eux, n'hésitait pas à prononcer itérativement: «*C'est une vraie République.*» [1]) Depuis CHARLES-QUINT, chaque élection produisit une nouvelle capitulation et chaque nouvelle capitulation contenait de nouveaux articles, qui resserraient toujours davantage les bornes de l'autorité du Chef de l'Empire. — Ainsi par exemple, s'il faut en croire DE RÉAL, le Corps Germanique n'avait pas laissé un seul château, *un seul pouce de terrain à l'Empereur;* «il n'a, dit-il, point de maison qu'il puisse habiter; mais il a droit de faire sa résidence à Bamberg; et si on élisait un Empereur qui n'eût point d'État, l'Évêque de cette ville qui a le premier Evêché de l'Empire, serait obligé de lui céder son palais avec sa ville épiscopale. *Ce Chef d'une République* a pour grands-officiers des Princes beaucoup plus puissans que lui; il jouit de très-grands honneurs en Allemagne, mais *il est sans États, sans domaines, sans argent, et par conséquent sans force.*» [2])

---

[1]) DE RÉAL, *Science du Gouvernement*, T. II. 123, 137.

[2]) DE RÉAL, p. 145 suiv.

En résumé, on le voit, pas plus malfaisant que le Roi d'Ivetôt. — Mais parlons sérieusement, et voyons à quel point cette assertion était incontestable. C'est dans les Diètes générales de l'Allemagne, que résidait la souveraineté essentielle du Corps Germanique. Chaque Électeur, chaque Prince, chaque ville impériale, et l'Empereur lui-même était *soumis* aux résolutions des Diètes.[1]) — *Depuis les Traités de Westphalie*, l'Empereur n'a été absolument en Allemagne que ce que le Roi *est en Pologne*, la bouche de l'Empire, de laquelle il ne doit sortir que ce que *l'Empire à pensé et ordonné*, et depuis les capitulations faites, dans les trois dernières élections (des Empereurs Charles VI et VII, de François I), qui ont augmenté la puissance des membres, et fort diminué celle du Chef, ce Prince n'a plus qu'une autorité très-bornée (encore une fois) *dans une vraie République.*» Pour conclure, «*les dehors*, le nom, le titre, la pompe, les honneurs de la Majesté sont remis par l'Empire à l'Empereur, lorsqu'il est élu; *mais l'Empire se réserve* les droits, la force, *l'essence*, le pouvoir, le fonds de la souveraineté, et il n'en abandonne pas même l'exercice entier à l'Empereur.»

Tout le monde comprend que ce n'est pas un figurant aussi innocent sur un trône vermoulu que M. de Bismarck s'est proposé de présenter à l'Europe stupéfiée, en proclamant son maître Guillaume I le victorieux, Empereur d'Allemagne, et qu'il n'a pas non plus songé à modifier la Confédération du Nord dans le sens de l'antique constitution plus ou moins républicaine. C'était un pauvre hère qu'un Empereur réduit à se contenter d'une *liste*, en effet *très-civile* et modique de quatorze mille florins![2])

Qu'y avait-il-donc de si magnifique, de si émouvant et fortifiant dans cette restauration factice d'un passé qui est déjà si loin de nous, dans cette image fantastique d'uu Empire, si souvent en proie à la discorde, déchiré par les factions politiques et religieuses, méprisé et outragé impunément par les

---

[1]) De Réal, p. 187 suiv.

[2]) Heinr. v. Sybel, *Die Deutsche Nation u. das Kaiserreich.* (Dusseldorf, 1862) p. 96.

puissances étrangères? Point d'esprit public dans ce corps engourdi.[1]) «*Le bien général de l'Empire*, telle est la remarque de MABLY, si on entend par ce mot autre chose que l'indépendance féodale de ses membres, n'est qu'une chimère pour tous les Princes en particulier. Il importe peu à chacun d'eux, que l'Empire agrandisse son territoire, car aucun d'eux n'en serait plus puissant; ainsi le Corps Germanique *n'ayant point d'objet général d'ambition*, n'est *qu'une masse lente* à se mouvoir.»[2]) Sans doute, c'est une direction diamétralement contraire que la politique des HOHENZOLLERN, la centralisation aidant, espère donner à l'unité allemande en bannissant ce que l'on est convenu d'appeler le particularisme, hormis celui de la Prusse, puissance non pas prépondérante mais dominante et imposant sa volonté sans réplique. — Au point de vue de l'équilibre de l'Europe, l'organisation si défectueuse qu'elle fût de la République Germanique, offrait assurément des garanties de paix qui désormais paraissent devoir être illusoires. Si au siècle précédent, à la mort de l'Empereur CHARLES VI, l'Electeur de Bavière trouva de l'appui en France et en Allemagne, parce que l'on craignait que l'équilibre de l'Europe ne fût entièrement détruit, «*surtout par rapport à la liberté et l'indépendance* des Princes de l'Empire Germanique, une fois la couronne impériale rendue héréditaire dans la ligne féminine de la maison d'Autriche, qui aurait toujours continué à s'agrandir par des mariages ou autrement, et ajouté par là de nouveaux États à ses domaines déjà si étendus[3]), que dire du monstrueux accroissement de la dynastie éminemment militaire de la Prusse, élevée à l'Empire héréditaire d'Allemagne avec les

---

[1]) V. le gros volume de PFLEIDERER sur LEIBNITZ, où (p. 358) il est question des discussions oiseuses de l'Empire, et du Duc d'ALBE se moquant dès-lors, des Diètes incessantes („*Reichstag* oder *Kreistag*, *Bundestag* oder *Kompositionstag*, oder sonst ein *Konvokationstag*.")

[2]) *Des principes des négociations*, p. 164. (La Haye, édit. de 1767.)

[3]) *Lettres et négociations de monsieur* VAN HOEY, *Ambassadeur à la Cour de France*. Londres, 1743, avec l'épigraphe: „*Da pacem Domine, in diebus nostris*," p. 154.

prérogatives du commandement perpétuel de l'armée en qualité de généralissime, et exerçant arbitrairement le droit de guerre et de paix sans autre responsabilité que celle d'une conscience passablement élastique?

Ce qui n'est pas de nature à diminuer les appréhensions, c'est que le *status quo* de la République Germanique en vertu des Traités de Westphalie, était placé sous la protection et le patronage des deux grandes puissances du 17e siècle, de la France et de la Suède, plus tard de la Russie, [1]) dont les offices bienveillants et efficaces contribuaient à la stabilité des institutions et à prévenir une rupture entre les membres très-inégaux en forces matérielles. Si au mois de Juin 1866, quelque chose de pareil eût subsisté en Allemagne, la Confédération Germanique aurait pu, qui sait, prolonger son existence, sans avoir à redouter la sujétion de qui que ce fût, pas plus de l'Autriche que de la Prusse. Malheureusement la Diète elle-même avait repoussé dès-longtemps toute ingérence de Cabinets étrangers, notamment de la France sous Louis Philippe, et de son alliée inséparable l'Angleterre. [2]) Que n'eût-on pas donné en 1866 pour se prévaloir contre des exigences intolérables, de l'intervention salutaire de ces grands États? Pourtant selon M. Thiers, les Cabinets de St. James et des Tuileries auraient dû s'entremettre à temps. «Vous étiez armés *contre l'unité politique de l'Allemagne*, [3]) s'écria l'éloquent orateur le 18 Mars 1867 au Corps Législatif: savez-vous de quoi? Du principe fédératif qui était consacré dans tous les Traités. Vous aviez dans la main l'article qui déclarait que la France, l'Angleterre et la Russie étaient *garantes de la constitution Germanique.*

---

[1]) Voir la Gazette de Leide, 27 Novembre 1778 (Déclaration de l'Impératrice Cathérine II, relative à la contestation qui déjà avait éclaté en hostilités, sur la succession aux États de Bavière.

[2]) Emminghaus, *Corpus Juris Germanici tam publici quam privati academicum*, Jena 1844 (2e édit.) p. 777. (Bundesbeschlusz, 18 Sept. 1834.)

[3]) *Discours* prononcés au Corps Législatif les 14 et 18 Mars 1867 *sur la politique extérieure de la France, spécialement en ce qui concerne l'Allemagne et l'Italie*, p. 98.

Cet article de la garantie vous conférait des droits incontestables,» que pour l'honneur et pour l'intérêt de la France, — on peut dire après tout ce qui s'est passé depuis le 15 Juillet 1870, — pour le maintien de l'intégrité de ce beau et noble pays, mais aussi pour la liberté du Continent, — il eût fallu ne pas laisser violer. Le ton altier de M. DE BISMARCK et le dédain avec lequel toute entremise des Puissances neutres a été depuis le mois de Septembre, maintefois rejetée, ne fait augurer rien de bon ni de rassurant dans les relations internationales du nouvel Empire, et absolument rien en ce que concerne les moyens de sauvegarder la liberté publique et civile dans les divers États allemands. — C'était-là du moins de temps à autre, ce qu'il y avait de plus digne d'éloge dans *la République Germanique,* où la ténacité des colléges et des corporations à défendre leurs priviléges, réveillait quelquefois les sentiments de fierté et d'indépendance qui ennoblissaient encore le caractère national; — témoin le vénérable J. J. MOSER, le prisonnier de Hohentwiel, le grand citoyen qui au 18e siècle, Syndic des États et persécuté par le Duc de Wurtemberg, fut le martyr de ses convictions politiques, rendu enfin à sa famille éplorée après une détention de cinq ans, sur l'ordre de l'Empereur. [1]) — Digne descendant de ce patriote inflexible, le député Wurtembergeois M. MAURICE MOHL, fidèle à ces traditions héréditaires de dévouement inaltérable à la bonne cause, et qui avant comme après 1866, n'a cessé de tenir tête aux aspirations prussiennes, [2]) a résisté jusqu'au bout avec une mâle énergie, à l'absorption des Etats du Midi dans la Confédération du Nord de l'Allemagne, déjà absorbée elle-même par l'Empire improvisé. Lui qui dès longtemps, et dans le cours des dernières années, avait rempli plus d'une mission ou qui avait fait partie de députations à Berlin et y avait assisté à des délibérations d'une haute importance, qui

---

[1]) *Das Leben Johann Jakob Moser's,* Stuttgart 1868. p. 392 (biographie publiée par le pasteur SCHMID.)

[2]) MOHL, *Mahnruf zur Bewahrung Süd-Deutschlands vor den äuszersten Gefahren.* Stuttgart 1867. 2e édit. *Für die Erhaltung der Süd-deutschen Staaten.* (30 Septembre 1870.)

auraient dû avoir lieu sur le pied d'une parfaite égalité, a pu y acquérir la douloureuse expérience de la part minime d'influence que les États du Midi, dominés par l'ascendant et par la prépondérance de la Prusse et de la majorité servile de ses soi-disant co-associés du Nord, pourraient exercer sur les résolutions de la Diète. Ne pouvant entraver par le moindre veto, ni par aucun contrôle sérieux les décrets des Assemblées où leur opinion serait réduite au silence — si tant est après l'arrestation qu'a subie le courageux Jacoby et après les outrages endurés non pas seulement par les députés Liebknecht et Bebel, mais même par le savant et respectable professeur de l'Université de Goettingue Henri Ewald, qu'il puisse encore être question de la liberté de discussion parlementaire, — il ne resterait qu'une ombre d'autorité méprisable aux Rois de Bavière et de Wurtemberg, aux Grands-ducs de Bade et de Hesse. Le droit absolu de guerre et de paix; celui d'ambassade ou de légation; le droit de commandement des armées, dans lesquelles — tout bien compté — on serait astreint au service pendant douze ans — dévolus exclusivement au Roi de Prusse sans la moindre coopération libre et sincère de ces Princes devenus ses vassaux; des impôts écrasants; la législation entière modifiée dans l'intérêt prussien, et l'autonomie des États du Midi annihilée ou détruite, c'est-là la perspection déplorable que dans son franc parler de loyal Souabe, M. Mohl a essayé de faire entrevoir avec ses collègues, membres de la minorité, à ses concitoyens abusés par l'esprit de parti ou fascinés par le prestige des succès inouïs des armées allemandes en France, sous l'hégémonie du Roi de Prusse. Emule d'Ewald et de Maurice Mohl dans cette noble lutte pour la cause de la vérité et de la résistance légitime à l'oppression, l'illustre historien Gervinus évoquant le souvenir des frères Grimm et de l'austère Dahlmann, a fait entendre des accents de douleur, des paroles prophétiques qui émanant de la bouche d'un patriote éprouvé, ont retenti dans l'Allemagne entière, et ont dû aller droit au coeur des honnêtes gens. Ceci nous engage à insérer ici quelques fragments d'une correspondance intime très-émouvante, dont nous croyons toutefois, dans les circonstances actuelles, devoir taire la source,

c'est-à-dire l'auteur immortel et vénéré dans les deux mondes. Ces lettres furent écrites dans le cours de l'affreuse guerre de 1866, [1]) prélude de celle de 1870, encore plus abominable, à laquelle nous assistons toujours avec les Cabinets, les bras croisés. L'auteur, pénétré des principes du régime constitutionnel, ami d'une liberté sage et modérée, mais qui néanmoins animé de l'intérêt le plus vif et le plus chaleureux pour le progrès de l'humanité, avait brillé en 1848 dans les rangs du grand parti national de l'unité allemande, et qui malgré l'âge très-avancé qu'il avait atteint, persistait dans ses convictions avec l'ardeur et l'indomptable énergie de la jeunesse, fut accablé de dégoût et d'horreur à la vue du carnage et de la destruction dont la politique de M. DE BISMARCK n'hésitait point à se servir; lui Allemand contre d'autres Allemands, comme moyens d'unification. Ce n'était pas-là l'unité de l'Allemagne, dont en 1848 l'ardent désir avait fait palpiter les coeurs les plus purs, les plus fières intelligences et les meilleurs organes de la tribune et de la presse. C'était un ami très-suspect de la liberté et de l'unité, que le *militarisme* prussien; on était, généralement parlant, encore fort arriéré en Prusse dans l'exercice des droits constitutionnels, et les partisans de la Prusse qui prétendaient que dans l'intérêt de l'unité, il fallait momentanément passer par-là, que par l'unité on arriverait à la conquête de la liberté, ne purent ébranler le vieillard qui, désespérant de l'avenir de l'Allemagne, exhala ses plaintes en ces propres termes: [2]) — «Das Ende dieses scheusslichen Krieges, den nur der Ehrgeiz des schrecklichen Mannes den die Mitwelt verflucht und die Nachwelt brandmarken wird, und der Hochmuth und Eroberungslust Preussens heraufbeschwor, wird sein dass Deutschland aufhoert, und wir in den Mittelstaaten lebenden entweder Vasallen Preussens oder Frankreichs werden. Diese Voraussicht muss den Freund des Vaterlandes tief betrüben. Ich bin nicht blind

---

[1]) *Prussian wickedness and Austrian weakness*, est le titre de deux brochures que dans sa vertueuse indignation, feu Sir GEORGE SINCLAIR fit imprimer à Londres, en 1867.

[2]) Lettre datée du 16 Juillet 1866.

in bezug auf den Werth der Einheit; der jetzige Krieg und das kopflose Benehmen der Bundestruppen gegenüber der energischen Kriegführung Preussens musz die Augen uber das Elend unserer Zustände oeffnen; allein die Einheit, welche Preussen bietet, mag ich nicht. In Preussen sind selbst die sogenannte freisinnigsten Maenner *nicht deutsch* sondern preussisch. Ein wahres constitutionelles Leben wird sobald in Preussen sich nicht entfalten. Sehr traurig ist der zustand in.... wo die parteien feindlich sich gegenüber und die leidenschaftlichen Preussenfreunde widerlich sich geberden. Ich bitte Gott mir Kraft zu geben um nie etwas unwürdiges zu sagen oder zu thun. Am liebsten waere es mir, wenn ich bald von dem irdischen Schauplatze abgerufen würde.» — Ce voeu fut bientôt exaucé. Dans l'intervalle l'éminent publiciste, vieil athlète des luttes parlementaires, n'avait pas cessé de nous honorer de ses épanchements d'une affliction insurmontable. «Ich stehe hoffnungslos *am Grabe Deutschlands*», s'écria-t-il le 5 Octobre 1866. «Leider vermehrt sich taeglich die Zahl der Personen welche glauben dass alle Staaten sich jetzt an Preussen anschliessen sollen, weil nur dadurch ein Einheitsstaat gegründet wird, und wenn auch jetzt Preussen keine Freiheit giebt, die Einheit schon zur Freiheit führen wird. Ich halte dies für ein grundloses durch die Geschichte widerlegtes Geschwaetz. Preussen ist *Militaerstaat* [1]) und muss *seine Eroberungsplane durch militaer-despotismus sichern*, womit aber Freiheit und constitutionelles Leben unvertraeglich sind.» — Seraient-ce donc là, se demandait-il, [2]) les destinées futures de notre patrie allemande, de ce grand Etat florissant depuis mille ans? On m'objecte, ou bien pour m'offrir quelques consolations, que Bismarck ne vivra pas longtemps, qu'alors les affaires pourront

---

[1]) Le Comte d'Affry, ambassadeur de France à la Haye au siècle précédent, disait que le Roi de Prusse était un *Général* ayant le rang de Roi.

[2]) „Es ist ein furchtbarer Gedanke, dass das seit 1000 Jahren blühende an allen moralischen und materiellen Elemente der Groesze keinem Staate nachstehende Deutschland aufhoeren soll."

s'arranger. Non, répliqua-t-il, les BISMARK se perpétueront en Prusse; [1]) ils n'y feront jamais défaut. Une servilité sans bornes et sans scrupules prêtait de plus en plus les mains à la domination prussienne, tandis que l'esprit de parti ne reculait devant aucun moyen quelconque si détestable qu'il fût. [2]) C'est que la force brutale primait le droit. «Jener rohe Sieg *der Gewalt mit zerstörung des Rechts*, traegt schon seine furchtbaren Früchte. Die elendeste *Servilitaet* die nur dem Erfolge huldigt, die wachsende Hinneigung, sich Preussen anzuschliessen, um die Einheit zu gewinnen, die *Gleigültigkeit* gegen Freiheit, und ein vor keine noch so schlechte Mittel zurückschaudernder Parteigeist herrschen überall.» — «Die *Servilität* welche die annexion an Preussen will und sich einbildet dass *die Einheit wichtiger sei* als Freiheit, ist an der Tagesordnung.» [3])

Ou nous nous trompons fort, ou bien ces lignes touchantes d'un homme célèbre, l'une des gloires et illustrations de l'époque, seront lues avec attendrissement. Il y est question d'une Allemagne millénaire, bien différente de celle que la Prusse destine à la génération actuelle et à venir. C'est à titre de document irrécusable relatif à l'histoire contemporaine, et d'expression franche et sans arrière-pensée, de l'opinion éclairée des plus fortes têtes et d'un homme de génie de l'Allemagne, que nous avons cru devoir préserver de l'oubli, cette généreuse protestation contre la tyrannie militaire.

S'il nous est difficile de découvrir quelque chose de *splendide* et d'éblouissant dans cette République Germanique, dissoute en 1806 [4]) et que l'auteur distingué des lettres que nous publions, avait encore vue debout, l'autorité du droit, l'empire des lois y

---

[1]) Lettre du 13 Août 1866. „Es ist erbaulich von sehr gelehrten Maennern den Trost zu erhalten, dass BISMARK ja nicht ewig leben wird. Ich sage, das Geschlecht der BISMARKE, stirbt in Preussen nicht aus."

[2]) Lettre du 18 Décembre 1866.

[3]) Lettre du 12 Novembre 1866.

[4]) Voir au surplus, le bel ouvrage de M. PERTHES, *Politische Zustände und Personen in Deutschland zur Zeit der französischen Herrschaft* (1792—1814.) Gotha 1862. (2e édit.)

subsistèrent du moins jusqu'à la fin sous le sceptre des Habsbourg — Lorraine, Princes pour la plupart débonnaires et pacifiques. — Parfois même on a de la peine à se défendre d'un sourire, en lisant le résumé des débats interminables de la Diète de Ratisbonne copieusement arrosés d'excellent vin d'Espagne, de Rhin ou [1]) de Moselle, sur des bagatelles et pointilles ridicules, ou bien d'un sentiment de mépris, en entendant les griefs des malheureux plaideurs à Spire et à Wetzlar, ruinés par des procès héréditaires, sinon par la corruption d'une magistrature pas toujours élevée au dessus du soupçon de vénalité. [2]) — On aurait pu se préoccuper davantage de la défense de l'Empire en temps de paix, et les lenteurs de ce grand Corps Germanique, nous ne voulons pas le dissimuler, furent quelquefois préjudiciables à la conduite de la guerre. — Mais à tout prendre, quel bienfait inestimable ces délais dont les Princes belliqueux ou les Généralissimes s'impatientaient assez souvent, ne procuraient-ils pas à l'humanité souffrante en laissant le champ libre aux ouvertures et aux négociations de paix, aux remontrances des Puissances garantes ou médiatrices? Plût à Dieu qu'au lieu de laisser *Paris cuire dans son jus* — ce mot cynique doit avoir été prononcé d'après l'honorable M. Otway, — les diplomates réunis en conférence à Londres pour aviser à la question d'Orient, pussent enfin se résoudre à parler à Versailles, le langage de la vérité, sans ménagement! Plût à Dieu, qu'inspirée par le devoir le plus sacré, leur noble démarche fût enfin accueillie par le vainqueur jusqu'ici implacable qui s'est fait proclamer Empereur à son quartier-général sur le sol étranger, et qu'aujourd'hui encore la Diplomatie eût le bonheur d'employer avec succès près le Roi, salué Chef de toute l'Allemagne, quelques-uns des arguments qui en 1778 préparèrent la voie à la pacification du

---

[1]) (Pufendorf) *Severini de Monzambano* Veronensis, *De Statu Imperii Germanici.* — Liber unus (édit. de 1684) Cap. V. p. 140: „cui bono horis quidem antemeridianis vinum Hispanicum, pomeridianis vero Rhenanum aut Mosellanum fuerit bibitum." *De potestate Imperatoris limitatâ per capitulationem*, etc.

[2]) V. M. Borgnet, *Hist. de la Révolut. liégeoise de* 1789, II. 125.

Corps Germanique. Ce qui dans la déclaration de CATHÉRINE II concernait directement l'Empire, pourrait aisément en quelque sorte, s'appliquer à la France. «L'Allemagne (la France), par sa position comme par sa puissance, — c'était là le préambule de la Czarine — *est le centre de toutes les affaires et de tous les intérêts de l'Europe.* L'intégrité de sa forme de Gouvernement ou les altérations qui y seraient faites, la tranquillité dont elle jouit ou la guerre, qui la déchire, intéressent au plus haut degré tous les autres États. — Sans discuter les droits du Corps Germanique, et ne prenant d'autre règle que *l'équité naturelle et les principes* de toutes les Sociétés, tout ce qui s'offre à S. M. Imp. dans l'importante question, qui agite tout l'Empire, c'est que d'anciennes prétentions, négligées pendant plusieurs siècles [1]) et oubliées dans le Traité de Westphalie, sont aujourd'hui mises en avant contre ce même Traité, qui fait *la base et le boulevard* de la constitution du Corps Germanique; c'est que *la manière* dont elles ont été exercées, est plus opposée encore à cette Paix sacrée, *la plus solennelle qui ait jamais existé* dans le monde chrétien; — c'est enfin que la guerre met en un danger imminent toute la constitution de l'Empire, et que de son renversement s'ensuivrait une secousse violente à tous les États qui l'avoisinent, un dérangement d'ordre et *d'équilibre pour toute l'Europe;* et de là, fût-ce dans les temps les plus éloignés, *un danger possible* pour l'Empire de Russie, qu'il est de la sagesse d'un bon souverain *de prévoir.*» [2])

---

[1]) Ceci a des points d'analogie avec l'exhumation de la poussière des Archives, des titres de l'Allemagne à la revendication de la Lorraine et de l'Alsace.

[2]) Gaz. de Leide 27 Novembre 1778 (Nouvelles extraordinaires de divers endroits.)

CHAPITRE IV.

Le Parlement britannique restera-t-il spectateur oisif de la destruction de la France?

A plusieurs reprises et en temps utile, depuis les premiers jours de Septembre, nous avons vainement interpellé le Cabinet anglais, que dès cette époque, l'habile diplomate Sir Henry Lytton Bulwer mettait itérativement en demeure, tout aussi inutilement. — Que dire de cette attitude passive de M. Gladstone, de l'homme d'État qui jadis s'apitoyait sur la situation du royaume de Naples, qui n'avait point de paroles assez acerbes pour flétrir le gouvernement du Roi Bomba, et qui depuis le commencement de la guerre, il y a plus de six mois, connivant au succès de la politique prussienne et à l'agrandissement d'une monarchie militaire déjà si formidable, se fait si humble et si petit devant l'inexorable conquérant qui marche dans le sang? Tout cela doit-il être enduré plus longtemps, et l'Angleterre ne se souciant que de ses intérêts matériels, pourrait-elle avoir la conscience tranquille? Dix batailles livrées en 28 jours, 300,000 hommes tués, faits prisonniers ou gémissant dans les hôpitaux, et l'occupation de plusieurs provinces du territoire d'une grande Nation, [1]) l'alliée de la Grande-Bretagne depuis bientôt quarante ans, que fallait-il donc encore pour mettre

---

[1]) V. l'article de *l'Edinburgh Review*, *Germany*, *France and England*, p. 555. (Octobre 1870.)

en émoi M. M. Gladstone, Bright, Lord Granville et leurs collègues? De quelles déceptions M. Thiers, ce septuagénaire infatigable, n'a-t-il pas été abreuvé, qui animé par une abnégation et par un dévouement patriotique sans exemple, va et vient, court de Paris à Londres, de là à Vienne, à St. Pétersbourg, à Florence et qui enfin non rebuté par les avanies qu'avait déjà subies M. Jules Favre, se rend pénétré de douleur au quartier-général du Roi de Prusse pour discuter seul, sans le moindre appui de quelque représentant d'une Puissance neutre, tête à tête, tout aussi infructueusement, avec le terrible Chancelier de la Confédération du Nord [1]). — Pareil fait est-il jamais arrivé depuis qu'il existe des Légations permanentes, organes officiels des intérêts de la grande communauté internationale, appelés en premier lieu, à sauvegarder l'équilibre de l'Europe? Et depuis 1830, les ministres anglais ont-ils jamais fait tant de difficultés diplomatiques au sujet de la reconnaissance de nouvelles formes de gouvernement monarchique, impérial, républicain? — D'ailleurs on peut soutenir avec M. Guizot [2]), que la Politique française actuelle et nationale est parfaitement d'accord avec la Politique européenne du respect du Droit des Gens et de la paix; «C'est la politique européenne que défend aujourd'hui la France, en se défendant elle-même.»

Le Parlement condamné au silence durant les derniers mois, va enfin se réunir, et l'état de l'opinion publique en Angleterre semble présager que lumière se fera. «Depuis que le Parlement est assemblé à Londres, nous pouvons enfin nous attendre à voir plus clair dans l'affaire d'Orient,» tel était l'espoir de l'ancien ambassadeur, auquel en 1854, nous fûmes redevable de l'intéressante communication antérieure à la guerre de la Crimée. «*Il est heureux* observait-il, *qu'il existe encore ce pouvoir en Europe*, qui soit capable de faire sortir des

---

[1]) Voir la démonstration irréfutable de notre honorable collègue le chevalier Pietro Esperson, professeur de droit international à Pavie, que le Gouvernement de la défense nationale avait indubitablement le droit de négocier la paix avec la Prusse, sauf ratification.

[2]) Val-Richer, 28 Septembre 1870.

ténèbres des Cabinets la vérité dans toute sa nudité, plus souvent laide malheureusement, que belle.» [1])

Nous ne sommes pas seul en Hollande à nous indigner de l'indifférence inconcevable et coupable à la fois de la diplomatie européenne. — Notre savant compatriote et publiciste hors ligne, M. Groen van Prinsterer, posait, il y a quelques semaines, les questions que voici: I. L'Europe ne devrait-elle pas s'interposer? [2]) II. L'Allemagne ne devrait-elle pas se *modérer?*»

Après le deux Décembre 1851, les Cabinets prépondérants crurent devoir donner un utile avertissement au Gouvernement français et le retenir dans les limites de la modération, sous peine d'avoir pour adversaires les principales Cours du Continent. Ce précédent ne pourrait-il pas être mis à profit à l'occasion des tentatives de la Prusse pour faire reconnaître le nouvel Empire d'Allemagne, afin de mettre un terme aux atrocités inouies de la guerre, et de préparer les voies au rétablissement de la paix? Déjà le calme de la réflexion a ci et là amorti les passions; réduisant au silence ses déclamateurs énergumènes, l'Allemagne a eu, elle aussi tout le temps de faire le relevé exact et complet des victimes de cette lutte barbare, de tant de nobles intelligences et d'existences précieuses, pleines de sève et de vigueur, impitoyablement moissonnées, de ses douleurs immenses comme ses triomphes. On s'y souviendra que non-obstant toutes les exagérations insensées des chauvins français et allemands — tout bien compté depuis Waterloo, nous avons joui — généralement parlant de la paix continentale pendant 55 ans, et que, *le mauvais principe*, c'est-à-dire le gouvernement napoléonien, avec lequel, selon Ancillon, il ne fallait *composer* à aucun prix et sous aucune condition, — mis de côté depuis le 4 Septembre 1870, rien ne s'oppose à ce que

---

[1]) 3 Février 1854.

[2]) Dans le numéro le plus récent des *Nederlandsche Gedachten*, M. Groen v. Prinsterer demande si l'Angleterre laissera *égorger* la France? En 1867, il publia la brochure remarquable, *l'Empire prussien et l'Apocalypse. A mes amis de Berlin.*

les États voisins vivent de nouveau avec la France dans des rapports pacifiques; qu'au contraire, c'est la Prusse qui plus que qui que ce soit a détruit en 1866, l'oeuvre du Congrès de Vienne et nourri systématiquement les velléités annexionistes, de plus en plus suspectes depuis la résurrection de l'Empire Germanique avec tous les oripeaux du moyen-âge.

Après avoir réussi à écarter le mauvais principe, le bonapartisme qui n'a que trop longtemps troublé le Continent et corrompu l'esprit public en France, gardons-nous de s'y laisser substituer par notre complaisance injustifiable, un autre de la pire espèce, *le pan-germanisme*, [1]) marchant la tête haute et se croyant invincible, grâce au million de soldats qui en ce moment, ravagent le sol ennemi, et qui ont acclamé leur Général en chef, leur Roi-Empereur, dans la résidence des Bourbons à Versailles; — *le pan-germanisme* s'étayant de l'autorité impériale, et remontant à plusieurs siècles bien antérieurs aux Traités de Westphalie, les plus solennels, [2]) comme le disait si fort à propos CATHERINE le Grand, *qui aient jamais existé dans le monde chrétien.*

Le pan-germanisme s'affublant du manteau des Césars d'Allemagne et se parant de tous les titres traditionnels portés par les Carlovingiens et par leurs successeurs, les OTHONS et les HOHENSTAUFEN, voilà *la splendeur* de l'Empire que l'on semble indiquer du doigt. Il n'a pu s'agir dans le pompeux manifeste du Roi de Prusse, d'un état de choses aussi lamentable que celui tourné en ridicule par le capucin dans le *Wallenstein* de SCHILLER, encore moins de l'Empire garanti d'une perte certaine d'abord par l'héroïque SOBIESKI, ensuite par le secours des Puissances maritimes, de l'Angleterre et de la Hollande, [3])

---

[1]) V. la brochure de M. J. NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, *Le Pan-Germanisme et la Revue flamande. „De Toekomst"* (Bruxelles 1868) p. 33, où le noble refus du Roi de Prusse FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV de ceindre la couronne impériale d'Allemagne (2 Avril 1849), est rappelé.

[2]) Gazette de Leide, 27 Novembre 1778.

[3]) CARL VON NOORDEN, *Europ. Gesch. im XVIIIten Jahrh.* I Abth. 459 (Dusseldorf, 1870.) „Die Botschafter *der Seemächte* wunderten sich, dasz

par les brillants exploits de MARLBOROUGH. Evidemment, si l'on ne comptait que refaire un passé si pauvre et si chétif, les publicistes fanatiques ou soudoyés pouvaient s'épargner la peine et les frais de tant d'enthousiasme et de leurs recherches historiques approfondies.

Les Traités de Westphalie; disait l'Impératrice de Russie, [1]) étaient *la base et le boulevard de la constitution du Corps Germanique* en 1778. C'est le système politique que depuis en 1785, la sagesse du Roi de Prusse, FRÉDÉRIC le Grand, préserva de toute atteinte. Vous voulez relever la dignité impériale et le sceptre abandonnés par l'Autriche en 1806. C'est donc la couronne de l'Allemagne, telle quelle se trouvait constituée en dernier lieu, et non pas de l'Empire au neuvième, au douzième, au quinzième et au seizième siècles que les Cabinets européens pourraient permettre au Roi de Prusse de ramasser, et de reprendre. Car les Traités de Westphalie étaient aussi *la base et le boulevard du système politique continental*, de l'indépendance, entre autres, de la Suisse et de la Hollande. — On se rappelle la discussion des États-Généraux de la République des Provinces-Unies avec l'Empereur JOSEPH II, au sujet du Traité de Munster. — Il faudrait encore stipuler la reconnaissance formelle et expresse des modifications que les Traités de 1814 et de 1815 et les transactions diplomatiques subséquentes ont introduites, afin de réprimer les convoitises et les ambitions prussiennes ou *ultra*-germaniques. — Car «l'Europe aussi a son droit; c'est l'ordre social qui le lui a donné.» [2])

---

die ungelöhnten, nackten und hungernden Truppen des Kaisers nicht revoltirten."

[1]) V. aussi au sujet de cette déclaration de CATHÉRINE II (Décembre 1778.) PÜTTER, *Hist. Entw. der heutig. Staatsverf. des Teutsch. Reichs* (Götting. 1787.) T. III. 189—193. Cette intervention diplomatique amena le Congrès et la paix de Teschen, (13 Mai 1779). — V. encore M. ALEXIS DE SAINT-PRIEST, *Etudes diplomat. et littéraires*, Paris. T. I. 354 suiv. (Guerre de Bavière.)

[2]) Protocole de Londres, 19 Février 1831. V. NOTHOMB, *Essai historique et politique sur la révolution belge*, 3e édit. (1834) p. III.

Sinon, gare à la Russie, à l'Autriche, à l'Italie, à l'Angleterre elle-même.

Déjà l'on s'est préoccupé quelque peu de ces dangers ou du moins des éventualités, que pourrait faire naître la soif des conquêtes chez un peuple essentiellement guerrier, et admirablement discipliné sous le rapport militaire. Il faut bien y regarder à deux fois quand l'on a affaire à des gens qui comme M. DE BISMARCK, s'obstinent dans leurs projets d'annexion au point de vous dire en face: «Je sais fort bien qu'ils (les Alsaciens et les Lorrains) *ne veulent pas de nous.* Ils nous imposeront une rude corvée, mais nous ne pouvons pas ne pas les *prendre.*» [1])

La Russie n'a pu oublier l'appât qu'en 1812, NAPOLÉON fit briller aux yeux du Cabinet de Berlin, la Courlande et la Livonie, ni la subordination des Ducs de Pologne, tributaires de l'Empire d'Allemagne. [2]) Elle se demande, on est fondé à le conjecturer, quelle sera la ligne de conduite de ce puissant État militaire prussien, dans cette grave question d'Orient, toujours renaissante [3]). L'Autriche n'ignore point, que si déjà elle a été éliminée de l'Italie et de l'Allemagne, on ne demande pas mieux que de lui arracher également les provinces Germaniques, sauf à la dédommager peut-être aux dépens de la Turquie. [4]) Dans les temps reculés l'union de l'Italie et de la dignité impériale, fut une source intarissable de démêlés européens de tout genre, que la subtilité des sophistes de nos jours saura à tout instant, mettre à profit. [5]) C'est un fait que à compter d'Othon, l'Italie et l'Empire Germanique furent insé-

---

[1]) Conférence du 20 Septembre 1870, avec M. FAVRE. *L'Edinburgh Review* imprime *pendre*, ce qui, malheureusement, n'a été que trop littéralement pratiqué en plusieurs endroits. (p. 583.)

[2]) KOCH, *Tableau des Révolutions de l'Europe dans le moyen-Age*, Strasbourg, Paris 1790. T. I. 49.

[3]) „What will be the policy of a powerful Germany with respect to the Turkish Empire." *Edinburgh Review*, p. 556.

[4]) Ci-dessus, p. 15.

[5]) KOCH, *Tableau des Révolutions.* I. p. 44 suiv.

parables en ce sens que les Rois élus en Allemagne, ont toujours été depuis Rois d'Italie et Empereurs. Tout cela ne donne-t-il point à penser pour l'avenir, à moins que l'on ne se mette parfaitement en régle afin de couper court aux chicanes? Que dire des prétentions résultant de l'érection du Royaume de Bourgogne, d'un Empereur couronné à Arles, des liens de vasselage des Rois de Danemark et de Hongrie? [1]) On pourra voir éclore des brochures à foison, des mémoires et déductions avec un étalage d'une science accumulée à l'effet de démontrer tel ou tel droit, pour lequel on excite les esprits, on enflamme les âmes simples et naïves, pour lequel on les pousse même aux armes et à sacrifier leur vie ou à verser leur sang, — le tout pour ne servir que d'instruments à une Politique machiavélique, et pour ne plus jamais ouïr le nom du Prince ou principicule à la cause sacrée duquel toute l'Allemagne déclarait vouloir dévouer son dernier homme et son dernier écu [2]).

Une nuée de pamphlétaires et de publicistes très-érudits, de même qu'à Paris, sous le gouvernement de Louis Napoléon, tant d'hommes de lettres avec leur bagage plus léger, sont toujours là en Allemagne à prêter leur plume, quand les ministres en ont besoin, pour prêcher la guerre ou pour préparer tout autre terrain d'action ou de mouvement. C'est un mal enraciné et de vieille date. — Mais du moins dans cette *République Germanique*, où le pouvoir des Empereurs était habituellement si restreint, il y avait un préservatif inappréciable. A son avénement, d'après la teneur des capitulations, l'Empereur jurait de *cultiver la paix* avec les Princes chrétiens ses voisins, sans leur donner aucun sujet de se brouiller avec l'Empire; il

---

[1]) Koch, p. 49. La Savoie p. e. était représentée à la Diète de l'Empire. Pütter, *Histor. Entwickel. der heutig. Staatsverfassung des Teutschen Reichs.* (Götting 1786.) T. II. 361. (Cte de Mirabelli.)

[2]) *Das Erbfolgerecht Herzog Friedrich's VIII auf die Herzogthümer Schleswig-Holstein* (*Staats-Archiv* de MM. Aegidi et Klauhold) Kiel 1865; — *Begründung der Successions-ansprüche S. Kön. Hoheit des Grossherz.* Nic. Fr. Peter von Oldenburg, *auf die Herzogthümer Schleswig-Holstein.* Oldenburg 1864. (Officielle Ausgabe.) 296 pages.

promettait d'engager encore moins l'Empire en des guerres étrangères; il devait *s'abstenir* de toutes alliances, *querelles*, *guerres*, tant au dehors qu'au dedans de l'Empire, d'où il pourrait naître quelque dommage ou quelque *péril* à l'Empire: [1]) aussi lui était-il défendu de déclarer la guerre, *sous quelque prétexte* que ce pût être, sans le conseil des Électeurs, Princes et États dans une Diète ou au moins du sçu et avec le conseil et l'agrément de tous les Électeurs, dans les cas pressans, à condition d'observer immédiatement et au plutôt ce qui était de droit avec tout l'Empire. — Quant aux moyens de faire la guerre, c'était bien pis, et pas du tout splendide; [2]) mais ce qui valait infiniment mieux, l'Allemagne et les pays voisins ne se trouvaient point à la merci de quelque grand *oseur* peu consciencieux, [3]) d'un Bismarck de l'époque, si tant est qu'il se soit jamais offert un audacieux de cette taille.

L'Angleterre pourrait-elle donc se laisser entraîner à regarder d'un oeil indifférent, toute autre chose que la reconstruction d'un Empire éminemment pacifique, et condamné à l'être par le texte explicite de ses Lois fondamentales? Nous aimons à croire qu'il n'en sera pas ainsi, et que dût le Cabinet Gladstone persister dans l'ornière de l'école de Manchester et de Birmingham, le Parlement Britannique, glorifié de nos jours encore, comme le tribunal suprême auquel toutes les Nations opprimées de l'Univers n'avaient jamais recouru en vain, [4]) s'empressera de mettre le *holà* à l'intolérable arrogance de la Prusse, et tout en arrêtant l'effusion de sang humain qui trop

---

[1]) Emminghaus, *Corpus Juris Germanici tam publici quam privati*, p. 589 suiv. Wahl-capitulation K. Franz II. v. J. 1792 Art. IV. *Krieg*, § 1—8.

[2]) Voir de Réal, *Science du Gouvernement*, T. II. 242 suiv., et le récit caustique de Marc Dufraisse, *Hist. du droit de guerre et de paix*, p. 311. (Impuissance de l'Empire.)

[3]) Victor Cherbuliez, *l'Allemagne politique depuis la paix de Prague* (1866—1870) p. 21.

[4]) V. le discours de Lord Brougham, (4 Février 1823) que nous avons allégué dans l'écrit: *l'Angleterre et la liberté du Continent* (9 Août 1866) p. 14.

longtemps a coulé à grands flots, de sauver ce qui nous reste de l'équilibre européen. — Parmi les bonnes choses léguées par la République Germanique à l'Empire prussien, il ne pourra échapper à la perspicacité des membres de l'Opposition qui entreprendraient cette noble tâche, qu'il était formellement *interdit* à l'Empereur sans en avoir obtenu l'autorisation de la Diète, d'envoyer les troupes guerroyer *en pays étranger;* elles ne devaient servir qu'à la *défense* du territoire de l'Empire.[1]) L'absurdité non moins que l'illégalité de l'emploi des forces militaires hors des frontières, étaient donc reconnues en principe, et le nom seul de *Landwehr*[2]) indique que les réformateurs de cette grande institution nationale n'ont pu concevoir la crainte que dans un avenir éloigné, il en serait fait un abus aussi détestable.

— Mais sans insister davantage sur ce point, et pour en revenir au principal objet que nous avons en vue, qu'il nous soit permis en faveur de la cause de l'humanité, foulée aux pieds en France par un Vandalisme *moderne* poussé aux dernières limites, d'invoquer ici un précédent parlementaire qui durant la guerre pour l'indépendance des États-Unis d'Amérique, honora la Chambre des Pairs. — C'est de l'éloquente *protestation* contre certain Manifeste des Commissaires-pacificateurs, du 3 Octobre 1778, daté de New-York, que nous voulons parler; protestation rédigée par le vénérable Lord Camden, l'ancien Chancelier, et conçue en ces termes, qui après un intervalle de près d'un siècle, doivent faire monter la rougeur au front des auteurs intelligents de cruautés innombrables, exercées en France, et froidement calculées. Voici la traduction assez soignée de cet acte d'une minorité magnanime. Elle protestait:

---

[1]) Capitulation de l'année 1792 (Emminghaus, p. 594) Art. IV § 8: „Und das Kriegvolk *ohne Kurfürsten*, *Fürsten und Stände Vorwissen und Bewilligung auszerhalb des Reichs nicht führen*, sondern zu desselben *Defension und Rettung* der bedrängten Stände gebrauchen."

[2]) „*Schutzkrieg fürs Vaterland* nannte der Deutsche sonst „*Landwehr*". So und *nicht anders* wird das Wort hier wieder genommen." *Deutsches Volksthum*, von Friedr. Ludwig Jahn. Lübeck 1810. s. 296.

«Parce que le Droit des Gens, confirmant ce qui nous est dicté par la Nature même et par les préceptes de la Religion révélée, *nous défend* de recourir à ce qu'il y a de plus extrême dans la guerre par le seul motif de l'utilité, que nous croyons pouvoir en retirer, ou de faire la guerre dans aucun cas quelconque uniquement avec dessein de *dévaster.* [1]) Nous savons que les Droits de la Guerre sont du genre odieux; et qu'au lieu de les étendre par des explications vagues et sur de simples spéculations de danger, on doit les limiter et les circonscrire dans les bornes de l'interprétation la plus rigoureuse. Nous sommes révoltés de voir, qu'on abuse de la première Loi de la Nature, celle de la *conservation de soi-même*; qu'on la pervertit pour en faire un principe destructeur de toutes les autres Lois; et qu'on pose une règle, suivant laquelle notre propre sûreté devient incompatible avec la prospérité du genre humain. Les objets de la guerre, qu'on ne saurait remplir par des hostilités généreuses et conformes à l'honneur, sont tels qu'on ne doit point les remplir du tout. Un but, pour atteindre lequel il n'y a pas d'autres moyens que *des moyens illégitimes*, *est un but illégitime.*»

II. Parce qne l'aveu d'un dessein prémédité de *violer le Droit des Gens*, doit alarmer toutes les Puissances de l'Europe. *Chaque État* ou Société politique est intéressée au maintien de ce Droit, et en est le vengeur naturel. — Nous nous persuadons, que, par la force naturelle de ce Royaume, nous sommes garantis d'une *conquête* étrangère; mais aucune Nation n'est à l'abri d'une *invasion* ou *d'incursions* de la part de ses ennemis; et il nous semble, que c'est le comble de la phrénésie, autant que de la méchanceté, d'exposer ce pays à des déprédations cruelles et à d'autres ravages trop révoltants pour en tracer le tableau (mais qui sont tous compris sous l'idée des *extrémités de la guerre et de la désolation*,) en établissant la

---

[1]) Lord Campbell *Chancellors, Life of Lord Camden.* (Vol. V. 308.) „He took occasion to reprobate the cruel manner in which hostilities were conducted, and still more the *arrogant* tone in which this cruelty was defended".

maxime fausse, honteuse et pernicieuse, que là *où nous n'avons aucun intérêt de conserver*, *la nécessité nous oblige de détruire.* Ce Royaume a longtemps joui d'une profonde paix intérieure et a fleuri au dessus de tous autres par les arts et les jouissances de cette heureuse situation. Il a fait l'admiration de l'Univers par sa culture et son abondance, par les secours accordés aux pauvres, la splendeur des riches, le contentement, et la prospérité de tous. Ce bien-être peut s'attribuer à la grandeur de notre pouvoir; mais il est plus décent, plus vrai, que nous devons attribuer et ce bien-être et le pouvoir, qui nous le procurait, à l'ancienne justice, à l'honneur, à l'humanité, à la générosité de ce Royaume, qui ont attiré les bénédictions de la Providence sur un Peuple, lequel faisait de sa prospérité une source de biens pour tout l'Univers, et intéressait ainsi toutes les Nations à son bonheur; sur un Peuple, qui par des exemples de douceur et de bienfaisance, inspirait à la fois l'humanité aux autres et le rendait lui-même inviolable. — En abandonnant ces principes solides, et en nous reposant vainement sur la fragilité des forces humaines et sur l'efficacité d'armes, rendues impuissantes par l'abus même qu'on en fait, nous posons les principes et nous donnons les exemples de *la barbarie la plus atroce.* Nous n'avons que trop lieu de craindre, que tout notre pouvoir, notre tranquillité, notre opulence, ne *s'évanouissent* comme un songe, et que les cruautés, que nous croyons pouvoir exercer en sûreté, parce que leur objet immédiat est éloigné, ne soient bientôt ramenées *sur nos côtes*, oui peut-être même dans le sein du Royaume.

III. Parce que cet article présente une menace de *porter la guerre aux extrémités et jusqu'à la dévastation*, et comme quelques discours prononcés dans cette Chambre (de quelque façon qu'on les ait palliés) et quelques actes d'une cruauté inouie exercés récemment, sont parfaitement conformes aux idées apparentes du Manifeste, il est d'autant plus nécessaire pour l'honneur et la sûreté de cette Nation, qu'une explication soit donnée authentiquement. Puisqu'on la refuse, il ne nous reste d'autre parti que celui de *nous laver*, envers notre propre conscience, envers notre Patrie, envers nos voisins et envers

tout individu, qui pourrait souffrir par une suite de cette menace atroce, de toute participation à une conduite aussi coupable, ou aux maux, *qui en pourront devenir la punition.* Et nous désirons nous séparer et nous distinguer aux yeux de la Postérité, comme *n'étant point du nombre* de ceux qui sont les premiers à renouveler, à approuver, ou à *souffrir le retour de cette férocité et de cette barbarie dans les guerres*, qu'une religion bienfaisante, des moeurs éclairées et le vrai honneur militaire avaient depuis longtemps bannies du monde chrétien.»

(Signé) «CAMDEN, ABINGDON, FITZ-WILLIAM, FORTESCUE, GRAFTON, CRAVEN, J. (Év. de) St. ASAPH, RICHMOND, BOLTON, RADNOR, EGREMONT, ABERGAVENNY, COVENTRY, DE FERRERS, STANHOPE, ROCKINGHAM, [1]) TANKERVILLE, PONSONBY, DERBY, MANCHESTER, PORTLAND, BEAULIEU, HARCOURT, EFFINGHAM, WYCOMBE, SCARBOROUGH, CHOLMONDELEY, DEVONSHIRE, FOLEY, SPENCER.» [2])

Nous avons vainement fait remarquer, il y a plus de trois mois, [3]) que le cri de réprobation presque universelle en Europe, n'arrêtait point la marche des armées prussiennes soi-disant allemandes; qu'à Versailles on s'obstinait à fermer l'oreille aux soupirs de la France, et que l'on s'y moquait des remontrances singulièrement timides et par trop platoniques des Cabinets; qu'au lieu de mettre M. DE BISMARCK en demeure par quelque *ultimatum* significatif, comme au 17e siècle, les notifiait le grand Pensionnaire de Hollande JEAN DE WITT, on lui laissait les coudées franches et cette attitude hautaine et dédaigneuse, contraire à tous les principes du système de l'équilibre politique

---

[1]) C'était Lord ROCKINGHAM qui avait fait la motion de censurer le Manifeste.

[2]) Gazette de Leide, 22 Décembre 1778.

[3]) V. *Le Pacificateur*, dix-neuf articles insérés au journal d'Utrecht (22 Août—13 Décembre 1870.)

européen, invoqué si heureusement, en 1813, au profit *de la Prusse* elle-même, mutilée et morcelée par NAPOLÉON, et qui depuis trente ans a sauvegardé la Turquie, menacée par la Russie. [1]) Ces principes, maintenus, au prix du sang le plus précieux, n'était-il point du devoir des grandes Puissances de les faire respecter aujourd'hui pour conserver un État, compté naguère au premier rang de la Chrétienté? — Que si l'on croyait pouvoir rester les bras croisés en contemplant d'un oeil sec, l'anéantissement du grand et beau Royaume de France, les Nations se trouveraient à coup sûr, replacées dorénavant entre elles dans cet état de nature sauvage, où elles ressemblent à des animaux dont le plus faible est, nécessairement dans un temps donné, mangé par le plus gros, par celui «qui a les plus longues dents et (comme l'aigle prussienne) les griffes les plus aigues.» [2])

On aura, nous aimons à le croire, remarqué dans l'admirable protestation des Pairs d'Angleterre, l'argument sur lequel ils insistent avec le plus de force, éminemment moral; la nécessité de s'interposer *pour le maintien du Droit des Gens*, de ne point souffrir le retour de la férocité et de la barbarie dans les guerres; la crainte de la punition divine en cas de négligence, et de perdre en conséquence, les bénédictions dont la Providence avait comblé leur pays. On ne s'était point rendu méprisable et odieux par un isolement égoïste; les sentiments de justice, d'honneur, d'humanité, de générosité avaient fait célébrer à l'envi par tout l'Univers, les vertus de la Grande-Bretagne, qui par ses bienfaits «intéressait toutes les Nations à son bonheur.»

C'est le moment ou jamais pour le Cabinet de St. James, si longtemps l'allié de la France et l'allié séculaire de la Hollande, à laquelle l'Angleterre, en 1688, fut redevable de la consolidation de la Monarchie constitutionnelle et d'où lui vint son

---

[1]) *Le Pacificateur.* (XIII) 26 Octobre 1870.

[2]) ALBERT DE BROGLIE, *La Diplomatie et le droit nouveau.* (Paris 1868) p. 53 suiv.

grand Libérateur, de s'intéresser activement et efficacement au bien-être du Continent, au retour permanent des principes de justice internationale et d'ordre public qui, si la France devait succomber, seraient mis en péril par l'insolence de jour en jour croissante du militarisme, par la domination du glaive et de l'astuce. Après tant de révolutions et de bouleversements, après les infamies du deux Décembre 1851 et les horreurs indicibles qu'il a traînées à sa suite, il faut à l'Europe plus de sûreté et de stabilité. C'est un besoin impérieux pour les Cabinets eux-mêmes, de rompre enfin et irrévocablement avec cette Politique aventureuse, qui s'étendant jusqu'à l'Asie, [1]) menace de mettre les générations présentes et futures en coupes réglées comme *chair à canon,* et de ne faire qu'une immense caserne des États jusqu'ici réputés civilisés. — Il est temps, de rétablir le système de liberté et de bienveillance, celui de l'équilibre européen, sauve-garde de l'indépendance nationale, des grands et des petits à tour de rôle, et sous lequel *la Paix* fut considérée «comme le plus grand bien pour tous les pays et États, et la guerre au contraire, comme le plus grand mal.» [2]) Il est plus que temps, de n'estimer rien pour utile et bon qui ne soit en même temps juste et honnête. — Quant aux conquêtes et aux annexions, à voir les peines infinies et pourtant infructueuses que les autorités prussiennes et allemandes se donnent depuis six mois, de museler les Alsaciens et les Lorrains, la vérité des nobles paroles de Fénélon pourrait-elle être méconnue plus longtemps? — «Pourquoi prendre plaisir à gouverner les peuples *malgré eux?* C'est tout ce qu'un homme sage peut faire que de s'assujettir à gouverner un Peuple docile, dont Dieu l'a chargé, ou un Peuple qui le prie d'être comme son père et son pasteur. Mais gouverner les Peuples *contre leur volonté*, c'est *se rendre très misérable*, pour avoir le faux honneur de les tenir dans l'esclavage.» [3])

---

[1]) Pondichéry.

[2]) Lettres de l'Ambassadeur van Hoey, p. 155.

[3]) Extrait du Télémaque, par le Grand-Pensionnaire van de Spiegel, probablement à l'occasion du partage de la Pologne.

En est-ce assez pour démontrer ce que l'Empire prussien soi-disant allemand, reconnu sans clause ni réserve, aurait de menaçant pour le Continent, pour l'Angleterre elle-même? Le diadème impérial que pourra ceindre un jour la Princesse royale de Prusse, serait payé trop cher par les basses complaisances du ministère britannique. — Un diplomate distingué se demandait en 1854,[1]) s'il fallait faire des voeux pour l'avénement de Lord *Firebrand* au pouvoir? A coup sûr, non-obstant tout le mal que Lord PALMERSTON a fait à la Hollande, et malgré d'autres reproches plus ou moins fondés que l'on a adressés à cet homme d'État, il était trop pénétré du sentiment légitime de fierté nationale, son caractère était trop franc et trop énergique, il avait trop de chaleur et de générosité, lui qui se glorifiait d'avoir été le grand promoteur de l'abolition de l'esclavage, pour qu'après avoir puissamment contribué à l'émancipation des nègres,[2]) il eût toléré presque sous ses yeux, la traite des blancs de Strasbourg et de Nancy; il n'eût certes pas, en dépit de tout ce qui s'était passé jadis entre lui et MM. THIERS et GUIZOT, laissé s'accomplir l'investissement de Paris; il eût, comme le proposait, il y a plus de quatre mois, Sir HENRY LYTTON BULWER, pris immédiatement en sa qualité de Chef du Foreign Office, une attitude mâle, plus ferme et digne.[3]) Sans doute, sous sa direction vigoureuse, au cas que la guerre n'eût pu être conjurée, à la barbe de M. DE BISMARCK, l'armistice aurait été conclu, et le 19e siècle n'aurait pas eu à enregistrer le refus honteux et cruel de ravitaillement de la capitale d'un peuple ami; on n'aurait pas

---

[1]) V. ci-dessus, p. 16.

[2]) *The Life of Viscount Palmerston*, by Sir HENRY LYTTON BULWER. II. 141. 59. (édit. Tauchnitz.)

[3]) Lord PALMERSTON insistait aussi quelquefois sur la nécessité de maintenir les Traités: „We can have no security for Europe but *by standing upon a strict observance of treaties*, and an abnegation of all interested views of aggrandizement, (25 Mars 1831.) — V. aussi *L'Angleterre et la liberté du Continent*, p. 9. (3 Février 1859.)

eu à rougir du bombardement de la belle cité qui naguère exerçant une magnifique hospitalité, avait vu réunies dans ses murs presque toutes les têtes couronnées de l'Europe; l'Angleterre elle-même n'aurait pas dû subir l'affront et l'outrage de voir son pavillon insulté et flétri impunément par l'outrecuidance germanique. — Nous n'invoquerons point, pour faire apprécier avec impartialité les mobiles de la politique héréditaire du Cabinet de Berlin, le témoignage trop suspect de NAPOLÉON, qui du reste en savait long; et qui prétendait [1]) que la Prusse depuis 1740, avait été «dans tous les temps, *sans conséquence et sans honneur;* dans aucun cas, dit-il, on ne peut se fier à la Prusse.» — Il paraît que ce Cabinet avait pris au sérieux et comme maxime, le mot cynique du grand FRÉDÉRIC: «S'il y a à gagner à être honnête homme, nous le serons; et s'il faut *duper, soyons donc fourbes.*» [2]) On ne saurait, ce semble, méconnaître à Londres, les vérités trop malheureusement confirmées par les faits, et si bien exprimées par l'ambassadeur de la Grande-Bretagne Lord AUCKLAND, applicables encore de nos jours et à la situation actuelle: «There is a crookedness in the Prussian Politics: and whether it originates from the Monarch, from his ministers, or from the Duke of Brunswic, the effect is the same. His Prussian Majesty may become a powerful and dangerous enemy; but hitherto he has not shewn himself capable of become either a safe or a valuable friend.» [3]) — C'était le grand-père du Roi-Empereur. Le fils, FRÉDÉRIC-GUILLAUME III prit possession à titre précaire, soit sans sourciller ou bien forcé et en se lamentant, de l'Électorat d'Hanovre, la propriété du Roi d'Angleterre, GEORGES III. Nous avons vu en 1866, ce pays

---

[1]) THIERS, *Hist. du Consulat et de l'Empire.* T. VII. 50 suiv. (3 Octobre 1806.)

[2]) ONNO KLOPP, *Das preuszische Verfahren in der Vermögenssache des Königs von Hannover*, Vienne 1869. p. 83.

[3]) Lettre (inédite) au Grand-Pensionnaire VAN DE SPIEGEL (12 Mai 1793).

enlevé avec bien d'autres, par le nouveau César-Auguste à son parent, le Roi GEORGES V, Duc de Cumberland. — Tout cela et la spoliation antérieure du Danemark, dont l'intégrité avait été tout récemment garantie, ne paraît guère rassurant et présager l'avenir le plus sombre. Le moyen néanmoins de le conjurer, est assez simple et tout trouvé : c'est *la fidélité inviolable et inébranlable* aux engagements internationaux ; c'est le retour, grâce à l'intervention opportune et magnanime du Parlement britannique, d'une ère de paix et de liberté politique et civile sur le Continent, boulevard et rempart de celles de l'Angleterre elle-même. C'est de pratiquer le conseil de ne point fléchir, de ne pas se laisser abattre, formulé en ces termes, par Lord AUCKLAND: «Go straightforward as usual, with *Justice*, *Prudence*, *Temperance and Fortitude*, and let the wind blow; it will carry us at last into harbour.» [1])

Ces pages étaient à peu près imprimées, quand la nouvelle de la capitulation de Paris et de l'armistice fit luire enfin l'aurore de jours plus sereins, et l'espérance d'une pacification prochaine et équitable. Nous nous félicitons dans l'intérêt de l'humanité, que l'effusion du sang ait été arrêtée, et que le vainqueur si implacable qu'il se soit montré jusqu'ici, ait pris en *quelque* considération les immenses sacrifices de l'héroïque cité. — Le terme assigné à l'armistice, susceptible selon l'usage de prolongation, pourra être mis à profit par la Diplomatie qui ne saurait rester indifférente ni étrangère aux négociations du Traité de Paix. S'il est vrai que le Chef d'un grand Cabinet, M. DE BEUST au mois d'Octobre dernier, même après les conférences de M. JULES FAVRE avec M. DE BISMARCK, après la mission de M. THIERS, croyait pouvoir assurer que «nulle part» l'on n'apercevait *des apparences d'interposition*, qu'il ne voyait

---

[1]) Au Grand-Pensionnaire VAN DE SPIEGEL, 15 Janvier 1793.

«*plus d'Europe,*» [1]) un état de choses si honteux et si humiliant pour les grandes Puissances elles-mêmes, si promptes à s'alarmer de l'intégrité de la Turquie, est-il tolérable plus longtemps? — La réunion du Parlement britannique coïncidant avec ces négociations, mettra — nous aimons à le croire — quelque poids dans la balance. C'est le moment propice de s'interposer efficacement avec le sentiment de dignité nationale, compromise par l'inexplicable faiblesse et imprévoyance du Cabinet GLADSTONE, que Sir HENRY LYTTON BULWER, ensuite M. OTWAY et le Comte RUSSELL s'efforcèrent vainement d'émouvoir et d'aiguillonner.

Pour les grands, comme pour les petits États, il n'y a qu'une seule voie de salut, c'est celle de la loyauté et de l'honneur, qu'après le deux Décembre 1851, l'on a presque toujours perdues de vue. Éclairés par l'expérience la plus déplorable, il est à présumer qu'enfin les Cabinets auront appris à démêler la vérité. Plus de transactions impossibles qui finiraient par perdre la royauté, de plus en plus dégradée pour ne pas dire avilie, et par jeter dans le républicanisme les âmes candides et honnêtes, dégoûtées de tant de versatilité obséquieuse et sans pudeur. — Aujourd'hui comme en 1851, pour l'homme d'État comme pour l'homme privé, le premier devoir c'est de résister au mauvais principe. Plus de grands Politiques, menant l'Europe à la boucherie par le plus détestable caprice, par des combinaisons infernales. Plus de velléités annexionistes; plus de morcellement de territoire; après avoir aboli la traite des nègres, plus de vente ni d'achat, plus de traite des blancs, qui après tout, devraient être consultés sur la question de savoir s'ils veulent subir la domination étrangère, [2]) de laquelle le Gouvernement avait juré de les préserver. Le

---

[1]) Dépêche autrichienne 12 Octobre 1870 (AEGIDI et KLAUHOLD *Staats-Archiv.* no. 4152.)

[2]) GROTIUS, *de Jure Belli ac Pacis* L. III c. XX § V n°. 2: „Ut pars aliqua imperii *valide* alienetur, *duplici* opus est consensu et *corporis* et specialiter ejus *partis, de qua agitur, ut quae invita* a corpore cui coaluit *avelli nequeat.*"

refus de Strasbourg, de Nancy serait-il douteux?[1]) — Plus de publications insidieuses de plumes vénales, inspirées tour-à-tour par la police de Paris ou de Berlin; plus de pamphlétaires s'abattant comme sur une proie facile, sur des États pacifiques et inoffensifs; cherchant à tout propos ou en forgeant des querelles d'Allemand, à troubler le repos du Continent. — Rien de plus vrai que la réflexion faite il y a plus de vingt-cinq ans, dans la situation normale de l'Europe, par un publiciste belge. «C'est un fait qu'il est très-difficile pour ne pas dire impossible, de changer la langue d'un peuple. Le flamand ne sera peut-être jamais expulsé de l'arrondissement de Dunkerke et de plusieurs autres parties des départements du Nord et du Pas-de-Calais comprises dans la France actuelle. — Il serait ridicule de prétendre pour cela, que ces parties ne peuvent pas rester à la France à laquelle elles sont réunies depuis si longtemps, ce qui leur a créé, *pour le moins*, autant de relations françaises qu'une langue commune peut leur en avoir conservé de flamandes.»[2]) — Les Alsaciens et quelques Lorrains, tout en parlant l'allemand, en sont-ils moins d'excellents Français, qu'il serait impossible de ramener à l'unité germanique par la contrainte et la violence?

— Si vers la fin du siècle précédent, les Allemands eux-mêmes vivant sous le régime impérial, ne savaient que faire d'un Empereur habituellement indolent,[3]) qui ne leur servait

---

[1]) Frédéric de Gentz, en 1806, s'indignait lui Allemand, à la seule *supposition* de la *revendication* de l'Alsace par l'Allemagne. „Aber warum, wenn alles, was in einem halben Jahrhundert *verhandelt* und abgeschlossen war, *vernichtet* und aufgelöset werden soll, *warum nicht etwas höher hinaufsteigen?* Warum nicht *wenigstens* auf 100 oder 150 Jahre zurück? So würde *Frankreich den Elsasz* herausgeben." *Fragmente aus der neusten Geschichte des politischen Gleichgewichts in Europa.* St. Pétersbourg 1806, p. 26.

[2]) L. Jottrand, *Notre frontière du Nord-Ouest. Excursions* etc. Bruxelles 1843, p. 56, 58.

[3]) „*Warum soll Deutschland einen Kaiser haben?*" écrit publié en 1787. V. Perthes, *Das deutsche Staatsleben vor der Revolution*, p. 258.

de rien, mais dont l'Europe, grâce aux Traités de Westphalie, pouvait très-bien s'accommoder; aujourd'hui tout au contraire, les hauts faits et gestes du Roi de Prusse indiquent par trop clairement qu'une Diplomatie jadis si active et peu scrupuleuse, qui posait des *ultimatum* si nettement précisés au Roi des Pays-Bas comme au Sultan et au Pacha d'Égypte, et qui n'hésitait point le cas échéant, à exécuter ses menaces par un *embargo*, par des escadres et par une armée — fût-ce contre un monarque, allié fidèle et qui s'obstinait à maintenir ses droits —, qu'une Diplomatie disons-nous, alors si énergique aurait mauvaise grace de laisser faire à sa guise et sans la moindre précaution ni réserve, le nouvel Empereur d'Allemagne. On fait grand cas en Angleterre, de précédents: en voici un assez notable. «Le Roi de Suède CHARLES-GUSTAVE ne pouvait pas souffrir, dit Wicquefort,[1]) que les Etats des Provinces-Unies intervinssent comme médiateurs au Traité, qu'on le voulait obliger de faire avec le Roi de Danemark, non à sa mode; mais selon l'intention de la France, de l'Angleterre et des mêmes Provinces-Unies, qui s'étaient toutes trois *érigées* en médiateurs, afin qu'il s'y fît un Traité, qui empêchât le Roi de Suède d'élever sa grandeur sur les ruines de celui de Danemark. Il dit aux Ambassadeurs des Etats, qu'il refusait leur médiation, qu'il les considérait comme ses ennemis et qu'il les pourrait traiter comme tels.» — La France et l'Angleterre agirent assez mollement: JEAN DE WITT ne se laissa point déconcerter; il tint ferme, et les glorieux Traités d'Oliva et de Copenhague conclus en 1660, couronnèrent les efforts du grand Pensionnaire. — Sans recourir à des moyens extrêmes, par sa fermeté comme par sa prudence, par l'appui moral dû à l'opprimé, la médiation des grandes Puissances saura, nous l'espérons, mettre également des bornes à l'abus de la victoire. Elle saura faire comprendre à la Prusse et à l'Allemagne, qu'elles ne peuvent que gagner en usant de modération; que sur toutes choses, il faut craindre de réduire une nation belliqueuse

---

[1]) *L'Ambassadeur et ses fonctions* L. II. Sect. XI.

telle que les Français, au désespoir, qui ranimant leur courage, pourrait selon la remarque de GROTIUS, rendre leurs coups aussi dangereux que les plus malignes morsures des bêtes mourantes. [1])

UTRECHT, 31 Janvier 1871.

---

[1]) *De Jure belli ac pacis*, L. III c. XXV § V: „Et maxime metuenda desperantium audacia, tanquam acerrimi morientium belluarum morsus." (V. la traduction de Barbeyrac).

TABLE DES MATIÈRES.

Pag.

Introduction.

La diplomatie transigeant avec l'homme du deux Décembre. 1

Chapitre I.

L'Empire d'Allemagne renaissant. — Opinion de Guillaume de Humboldt 18

Chapitre II.

L'Empereur d'Allemagne sera-t-il reconnu purement et simplement, ou sous réserve? 24

Chapitre III.

Ce que c'était que la splendeur de l'Empire d'Allemagne . 31

Chapitre IV.

Le Parlement britannique restera-t-il spectateur oisif de la destruction de la France? 42

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

a39003 002169935b

CE DD 0221
.V7 1871
CCC VREEDE, GEOR RECONSTRUCTI
ACC# 1073046

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 03 01 02 12 0